

				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS EN EUROS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ⁽¹⁾ ⁽²⁾ : INTEGRALE

Forme juridique: Caisse Commune d'assurances

Adresse: Place Saint-Jacques N°: 11 Bte: 101

Code postal: 4000 Commune: Liège.....

Pays: Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de:

Adresse Internet ⁽³⁾: <http://www.integrale.be>

Numéro d'entreprise

BE-0221.518.504

COMPTES CONSOLIDÉS communiqués à l'assemblée générale du

2015/06/12

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

2014/01/01

au

2014/12/31

Exercice précédent du

2013/01/01

au

2013/12/31

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ⁽¹⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise consolidante et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes consolidés

Francis LEFEVRE, Vice-President Internal Assurance, rue du Vieux Fermier 36-5100 ANDOY, Président

Marcel SAVOYE, Pensionné, rue des Garennes 145-7134 RESSAIX, Président (Administrateur indépendant)

Philippe BERVOETS, Nationaal Secretaris, Hendrik I-lei 246-1800 VILVOORDE, Administrateur

Marc BEYENS, Directeur, Noblehay 117-4653 BOLLAND, Administrateur (fin de mandat actée le 03/10/2014)

Bernard BOLLY, Directeur, El Rowe 28-4550 NANDRIN, Administrateur (nommé le 03/12/2014)

Alain BYL, Group Treasurer, Availles Limousinelaan 6-1932 ZAVENTEM, Administrateur (nommé le 24/09/2014)

Fausto CASAGRANDE, Président délégation Setca, rue Basse Marquet 79-4470 SAINT-GEORGES, Administrateur (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Jean-Louis DAVET, Directeur Groupe, boulevard Saint-Germain 207-F75007 PARIS, Administrateur (nommé le 24/09/2014)

Alain DE LONGUEVILLE, Director of Group Retirement Plans, rue Champ Rodange 104-1410 WATERLOO, Administrateur

Etienne DE LOOSE, Pensionné, Bundelweestraat 24-9308 GIJZEGEM (AALST), Administrateur

Arnoud de PRET, Administrateur de sociétés, rue du Loutrier 65-1170 BRUXELLES, Administrateur indépendant

Philippe DELAUNOIS, Administrateur de sociétés, Chemin de Couture 3A-1380 LASNE, Administrateur indépendant

Johan DELESIE, Directeur juridique, Jan Frans Willemstraat 46-2530 BOECHOUT, Administrateur

Thomas DI PANFILO, Employé, rue du Bec 5-4340 AWANS, Administrateur (nommé le 24/09/2014)

Victor FABRY, Directeur financier, Blockhouse 10-4890 THIMISTER-CLERMONT, Président (fin de mandat actée le 23/10/2014)

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile.

⁽²⁾ En cas de consortium, remplir la section CONSO 4.4.

⁽³⁾ Mention facultative.

Francis FREDERICK, Chef coordinateur des Services financiers, rue du Foyer Jambois 10-5100 JAMBES, Administrateur (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Pierre KEMPENEERS, Prépensionné, Voie des Prés 83-4610 BELLAIRE, Administrateur (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Eduard LAMBRECHTS, Executive Director, Mechelsesteenweg 323-2500 LIER, Administrateur (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Pierre MEYERS, Administrateur de sociétés, Domaine du Monty-Asse 438-4654 CHARNEUX, Administrateur

Marc MOLES LE BAILLY, Directeur général, Esselaer 34-1630 LINKEBEEK, Administrateur (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Sabine MOONEN, Head of Benefits-Human Resources, Allée des Saules 12-4837 BAELEN, Administrateur

Daniel MOTTON, HR Director Belgium & Northern Europe, Holleweg 4-2960 BRECHT, Administrateur (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Thai Binh NGUYEN, Responsable Gestion du personnel, rue de la Tolle 51-4432 ALLEUR, Administrateur (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Sylvianne PORTUGAELS, Directrice générale, quai Churchill 7-4020 LIEGE, Administrateur indépendant

Fritz POTEMANS, Sociaal departement, E. Van Elewijckstraat 95-1780 WEMMEL, Administrateur

Georges SELS, Pensionné, rue Cardinal Cardijn 5/9-4680 OUPEYE, Administrateur

François VANDERSCHELDE, Pensionné, Renbaanlaan 130-1970 WEZEMBEEK-OPPEM, Administrateur (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Alfons VERPLAETSE, Eregouverneur NBB, Schaveyslaan 25-1650 BEERSEL, Administrateur indépendant (fin de mandat actée le 13/06/2014)

Jacques TISON, Réviseur d'entreprises (A01800), représentant PWC SCCRL, Réviseurs d'entreprises (B00009), Woluwedal, 18-1932 SINT STEVENS-WOLUWE - Commissaire agréé (0429.501.944)

.....

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
 - le rapport de contrôle des comptes consolidés

CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE
 Dénomination de la filiale belge déposante (*article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés*)

.....

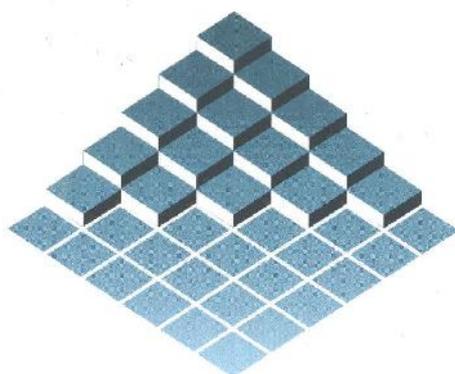
Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 70 Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature
 (nom et qualité)

Signature
 (nom et qualité)

*Integrale c.c.a.
États financiers IFRS consolidés
au 31 décembre 2014*



integrale

Table des matières

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014	3
État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014 (suite)	4
Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2014	5
État consolidé du résultat global au 31 décembre 2014	6
État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014	7
État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2014	10
Notes aux états financiers consolidés	11
1. Information générale	11
2. Résumé des principes comptables significatifs.....	11
3. Jugements et estimations comptables principaux.....	24
4. Gestion du capital	26
5. Gestion des risques financiers et d'assurance.....	26
6. Autres immobilisations incorporelles	38
7. Immeubles de placement	38
8. Placements financiers hors dérivés	39
9. Instruments financiers dérivés	42
10. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles.....	44
11. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances.....	45
12. Autres actifs	46
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	46
14. Capital social et primes d'émission.....	46
15. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période	46
16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.....	47
17. Dettes de financement	48
18. Actifs et passifs d'impôts différés.....	49
19. Avantages au personnel.....	51
20. Provisions pour risques et charges.....	54
21. Résultat des activités d'assurance	55
22. Résultat financier net.....	57
23. Dépenses par nature.....	59
24. Charges de personnel.....	59
25. Impôts sur le résultat	59
26. Engagements.....	60
27. Transactions avec les parties liées.....	60
28. Événements postérieurs à la clôture	60
29. Liste des sociétés consolidées	61
30. Honoraires des auditeurs	62
Rapport de gestion.....	63

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014

(En euros)	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Goodwill		128.126	128.126
Autres immobilisations incorporelles	6	307.710	436.993
Immobilisations incorporelles		435.836	565.118
Investissements dans des entreprises associées		359.841	359.841
Immeubles de placements	7	530.841.709	422.452.879
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	8	62.021.960	63.349.696
Actifs financiers disponibles à la vente	8	1.760.362.028	1.563.499.327
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8	452.564.339	357.092.535
Prêts, dépôts et autres placements financiers	8	34.245.490	85.607.130
Instruments financiers dérivés	9	4.840.024	3.866.000
Placements financiers		2.314.033.841	2.073.414.688
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	10	4.934.321	4.739.948
Actifs d'impôts différés	19	2.154.683	1.621.731
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	11	17.222.907	22.326.168
Autres créances	11	77.446.300	77.823.773
Autres actifs	12	39.993.907	43.622.499
Autres actifs		141.752.118	150.134.119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	363.975.237	183.843.424
TOTAL ACTIF		3.351.398.582	2.830.770.070

Les notes 1 à 31 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014 (suite)

(En euros)	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013 Retraité	31 décembre 2013
Capital social et primes d'émission	14	0	0	30.000.000
Réserves et report à nouveau	15	343.193.638	126.386.483	126.386.483
Résultat net de la période	15	59.540.887	46.921.814	46.921.814
Capitaux propres part du groupe		402.734.525	173.308.297	203.308.297
Participations ne donnant pas le contrôle		9.368.365	14.801.325	14.801.325
TOTAL CAPITAUX PROPRES		412.102.890	188.109.622	218.109.622
Passifs liés à des contrats d'assurance	16	2.459.405.588	2.226.838.224	2.226.838.224
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	16	15.754.314	14.459.568	14.459.568
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	16	6.837.983	5.607.956	5.607.956
Passifs liés aux avantages au personnel	20	17.950.528	14.528.704	14.528.704
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement		2.499.948.413	2.261.434.451	2.261.434.451
Fonds de garantie		30.000.000	30.000.000	0
Prêts subordonnés		220.759.030	176.031.947	176.031.947
Autres dettes de financement		113.009.733	119.469.614	119.469.614
Dettes de financement	17	363.768.763	325.501.561	295.501.561
Provisions pour risques et charges	21	244.289	197.620	197.620
Instruments financiers dérivés	9	7.790.029	4.570.733	4.570.733
Passifs d'impôts différés	19	33.640.489	24.871.782	24.871.782
Dettes d'impôt exigible	18	4.427.332	3.540.081	3.540.081
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	18	1.901.947	1.363.116	1.363.116
Autres dettes	18	27.574.430	21.181.104	21.181.104
Autres passifs	18	75.334.227	55.526.816	55.526.816
TOTAL DETTES		2.939.295.692	2.642.660.449	2.612.660.448
TOTAL PASSIF		3.351.398.582	2.830.770.070	2.830.770.070

Les notes 1 à 31 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidés au 31 décembre 2014

(En euros)	Note	2014	2013
Primes émises brutes	22.1	270.235.155	239.949.961
Primes cédées aux réassureurs	22.1-22.3	-1.829.098	-1.862.662
Primes acquises		268.406.056	238.087.299
Autres produits des activités d'assurance		4.977.906	2.548.961
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	22.1	273.383.963	240.636.260
Chiffre d'affaires autres activités		32.162.071	25.786.795
Produits des placements		101.225.780	93.457.951
Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements		62.066.186	17.454.129
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)		-1.262.230	32.658.433
Produits sur instruments financiers dérivés		3.327.753	14.954.359
Produits financiers nets (hors charges financières et de financement)	23	165.357.489	158.524.872
PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES		470.903.523	424.947.927
Charges des prestations des contrats d'assurance	16.2	-350.808.039	-325.216.041
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	22.2-22.3	1.872.864	1.542.720
Autres charges des activités d'assurance		-8.173.409	-7.162.832
Charges techniques des activités d'assurance	22.2	-357.108.584	-330.836.153
Charges d'exploitation		-6.742.484	-6.154.214
Amortissements		-26.433.486	-13.457.295
Dépréciation des valeurs de portefeuille		-63.224	
Charges liées aux dettes de financement		-13.483.666	-13.738.227
Charges de gestion des placements		-10.116.239	-3.899.302
Charges sur instruments financiers dérivés		-3.757.055	-11.471.868
Charges financières et de financement	23	-53.853.671	-42.566.692
CHARGES DES ACTIVITES COURANTES		-417.704.738	-379.557.060
RESULTAT AVANT IMPOT		53.198.785	45.390.868
Impôts sur le résultat et impôts différés	26	1.326.829	-253.587
RESULTAT NET CONSOLIDE		54.525.614	45.137.281
Part du groupe		59.540.887	46.921.814
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-5.015.273	-1.784.533

Les notes 1 à 31 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global au 31 décembre 2014

(En euros)	Note	2014	2013
RESULTAT NET CONSOLIDE		54.525.614	45.137.281
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat:			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		174.907.181	16.382.221
Recyclage vers le compte de résultats lors de ventes d'actifs financiers disponibles à la vente		1.070.013	-9.613.587
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	20.2	-2.071.187	175.755
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat	19.2	-4.748.021	-117.208
Autres éléments du résultat global recyclable au compte de résultat, net d'impôt:		169.157.986	6.827.181
PRODUITS ET CHARGES RECONNUS EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		169.157.986	6.827.181
RESULTAT NET GLOBAL CONSOLIDE		223.683.600	51.964.462
Part du groupe		228.983.150	53.748.995
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-5.299.550	-1.784.533

Les notes 1 à 31 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État de variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014

(En euros)	2014					
	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	33.635.276	69.518.369	70.154.652	173.308.297	14.801.325	188.109.622
Résultat net consolidé	59.540.887			59.540.887	-5.015.273	54.525.614
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global		175.965.874	-6.546.256	169.419.618	-261.624	169.157.994
Résultat global net consolidé	59.540.887	175.965.874	-6.546.256	228.960.505	-5.276.897	223.683.608
Mouvements de capital						
Autres mouvements			465.723	465.723	-156.063	309.660
Capitaux propres au 31 décembre	93.176.163	245.484.243	64.074.119	402.734.525	9.368.365	412.102.890

Les notes 1 à 31 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

(En euros)	2013					
	Retraité					
	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	-13.286.538	62.866.943	66.295.787	115.876.192	16.191.065	132.067.257
Résultat net consolidé	46.921.814			46.921.814	-1.784.533	45.137.281
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global		6.651.426	175.756	6.827.181		6.827.181
Résultat global net consolidé	46.921.814	6.651.426	175.756	53.748.995	-1.784.533	51.964.462
Mouvements de capital						
Autres mouvements			3.683.111	3.683.111	394.792	4.077.903
Capitaux propres au 31 décembre	33.635.276	69.518.369	70.154.652	173.308.297	14.801.325	188.109.622

Les notes 1 à 31 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

2013

(En euros)	Capital social	Primes d'émission	Résultat reporté des exercices antérieurs	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Autres	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres part ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier	30.000.000		-13.286.538	62.866.943		66.295.787	145.876.191	16.191.065	162.067.256
Résultat net consolidé			46.921.814				46.921.814	-1.784.533	45.137.281
Produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global				6.651.426		175.756	6.827.181		6.827.181
Résultat global net consolidé			46.921.814	6.651.426		175.756	53.748.995	-1.784.533	51.964.462
Mouvements de capital									
Autres mouvements						3.683.111	3.683.111	394.792	4.077.903
Capitaux propres au 31 décembre	30.000.000		33.635.276	69.518.369		70.154.653	203.308.297	14.801.324	218.109.622

Les notes 1 à 31 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2014

(En euros)	2014	2013
Résultat net des activités courantes avant impôt	53.198.785	45.390.868
Amortissements et dépréciations d'actifs corporels et incorporels	26.232.784	13.457.295
Amortissements et dépréciations des valeurs de portefeuille		-492.342
Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le biais du compte de résultats (nette)	2.512.010	-28.136.182
Variation des passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement	238.513.962	216.479.219
Variation des provisions pour risques et charges, et autres passifs	3.265.965	2.339.862
Autres corrections	3.172.512	-15.696.880
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement	326.896.017	233.341.841
Variation des créances et dettes d'exploitation	17.432.757	3.890.899
Impôts décaissés	-504.023	-761.862
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	343.824.751	236.470.878
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers	1.627.507.617	993.424.849
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers	-1.694.781.056	-1.110.703.611
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-135.562.852	-93.402.149
Flux de trésorerie liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	876.149	14.979
Flux de trésorerie liés aux acquisitions par regroupements d'entreprises		-128.125
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-201.960.142	-210.794.057
Flux de trésorerie liés aux financement du groupe	38.267.203	29.473.300
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	38.267.203	29.473.300
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE NETS	180.131.813	55.150.122
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	183.843.424	128.693.303
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	343.824.751	236.470.878
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-201.960.142	-210.794.057
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	38.267.203	29.473.300
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	363.975.237	183.843.424
dont :		
Comptes courants	263.045.834	93.773.288
Comptes à terme	100.929.403	90.070.136
Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels:		
Intérêts payés	-13.483.666	
Intérêts perçus sur prêts et dépôts	6.072.972	

Les notes 1 à 31 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

1. Information générale

Integrale Caisse commune d'assurance, dont le siège est établi en Belgique, place Saint-Jacques 11/101 à Liège, est spécialisée dans les pensions complémentaires. Son activité principale consiste à offrir et à gérer des assurances de groupe.

Parallèlement à cette activité, Integrale c.c.a. offre toutes les assurances pension possibles :

- Régimes de pension sectoriels,
- Structures d'accueil et transferts de réserves,
- Conventions de prépensions,
- Produits de remplacement,
- Assurances de groupe spécifiques pour indépendants,
- Produits d'assurance vie pour le particulier,
- Toutes autres formes d'assurances pension.

Integrale c.c.a. opère principalement en Belgique et au Luxembourg par l'intermédiaire de sa filiale Integrale Luxembourg s.a. La liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers d'Integrale c.c.a. figure dans la note 30.

2. Résumé des principes comptables significatifs

Les principales méthodes comptables IFRS du Groupe appliquées en vue de l'établissement des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les états financiers sont présentés en euros. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 05 juin 2015.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait qu'une modification a été effectuée sur la classification du fonds de garantie (montant de 30 millions d'euros au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014).

Rappelons que, de par sa forme juridique, Integrale c.c.a. ne dispose pas de capital social. A la suite de la Directive 2009/138 relative à la réglementation Solvabilité II, le Conseil d'administration d'Integrale, en sa séance du 14 décembre 2011, a pris la décision d'instaurer un fonds de garantie destiné à compléter les éléments constitutifs de la solvabilité de la caisse commune.

Dans les comptes sociaux d'Integrale CCA, ce fonds de garantie est classé sous la rubrique des capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, la valeur nominale du fonds de garantie de 30 millions d'euros avait été également présentée parmi les capitaux propres dans les comptes consolidés IFRS.

Préalablement à l'émission d'un emprunt subordonné (décembre 2014) coté sur le marché Euronext, l'autorité des marchés financiers (FSMA) a analysé les comptes consolidés 2013 du groupe Integrale et a estimé que ce fonds de garantie devait être reclassé dans la rubrique des dettes de financement. La FSMA considère en effet que le caractère non discrétionnaire et mécanique du paiement de la rente implique le reclassement en passif financier.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette demande en reclassant le montant de 30 millions d'euros sous le poste « fonds de garantie » faisant partie de la rubrique des « dettes de financement ».

A toutes fins utiles, le Conseil d'administration rappelle que le fonds de garantie constitue un élément de fonds propres de base au sens de la réglementation solvabilité II et qu'il est immédiatement disponible pour absorber les pertes. En effet, selon les dispositions du contrat liant Integrale CCA et les souscripteurs, les sommes versées dans le fonds de garantie sont à la disposition pleine, entière et permanente d'Integrale. En outre, si après prélèvement des sommes disponibles dans le fonds de réserve (fonds servant à combler tout déficit), le compte de résultat d'un exercice présente un solde négatif, il sera procédé à un prélèvement dans le fonds de garantie pour apurer ce solde.

Les comptes de bilan et les annexes impactées par ce changement par rapport aux comptes publiés en 2014 (situation au 31 décembre 2013) sont présentés sous les intitulés de la catégorie de comptable suivie du terme « retraité ».

Tel qu'indiqué dans les comptes consolidés IFRS publiés en 2014, Integrale c.c.a. revoit et reverra ses estimations à chaque date de clôture, en vue de déterminer si la classification de passif financier doit être maintenue.

2.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés d'Integrale c.c.a. pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux normes IFRS ("International Financial Reporting Standards") telles qu'adoptées par l'Union européenne. Celles-ci comprennent toutes les normes IFRS et les interprétations IFRIC émises et d'application au 31 décembre 2014. Ces normes et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne correspondent aux normes et interprétations publiées par l'IASB et effectives le 31 décembre 2014.

Ces états financiers sont préparés partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation du Groupe dans un avenir prévisible.

L'établissement des états financiers en conformité avec IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Cela exige également que la Direction et le Conseil d'administration portent un jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de discernement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés, sont repris dans la note 3 « Jugements et estimations comptables principaux ».

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2014 :

- ✓ IAS 27 Révisée 'Etats financiers individuels', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014. La norme révisée couvre les définitions et concepts relatifs aux états financiers individuels après transfert des définitions et notions de contrôle vers la nouvelle norme IFRS 10.
- ✓ IAS 28 Révisée 'Participations dans des entreprises associées et coentreprises', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014. Suite à la publication de la norme IFRS 11, IAS 28 révisée exige que les entreprises associées et les coentreprises soient comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.
- ✓ IFRS 10 'Etats financiers consolidés', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014. La nouvelle norme se base sur les principes existants tout en considérant la notion du contrôle comme élément déterminant pour inclure une entité dans les états financiers consolidés.
- ✓ IFRS 11 'Accords conjoints', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014. La nouvelle norme souligne l'importance des droits et obligations plutôt que de la forme juridique. L'utilisation de la méthode d'intégration proportionnelle n'est plus autorisée.
- ✓ IFRS 12 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014. Cette nouvelle norme comprend des dispositions concernant les informations à fournir pour toutes les formes de participations dans d'autres entités.

- ✓ Amendements aux normes IFRS 10 'Etats financiers consolidés', IFRS 11 'Accords conjoints' et IFRS 12 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités'. Ces amendements apportent des clarifications aux dispositions transitoires de la norme IFRS 10 et fournissent des allègements sur les informations comparatives à présenter en limitant les retraitements à la période précédente. En outre, concernant les informations à fournir pour les entités structurées non consolidées, les amendements suppriment l'obligation de présenter une information comparative pour les périodes précédentes à celle où la norme IFRS 12 est appliquée pour la première fois. La date d'application de ces amendements est fixée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014, en cohérence avec les dates d'application des normes IFRS 10, 11 et 12.
- ✓ Amendements à la norme IAS 32 'Compensation d'actifs et passifs financiers', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014. Les amendements expliquent les conditions de compensation d'actifs et passifs financiers dans l'état de situation financière.
- ✓ Amendements à la norme IAS 36 'Pertes de valeur sur actifs', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014. Les amendements suppriment un effet involontaire sur les dispositions d'IAS 36 concernant les informations à fournir lors de l'émission d'IFRS 13 et proposent des informations à fournir additionnelles sur les évaluations à la juste valeur en cas d'une perte de valeur ou d'une reprise d'une perte de valeur.
- ✓ Amendements à la norme IAS 39 'Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014. Ces amendements apportent une exemption à l'abandon de la comptabilité de couverture lors de la novation d'un dérivé, désigné comme instrument de couverture, qui répond à certains critères. Une exemption similaire sera reprise dans la norme IFRS 9 'Instruments financiers'.
- ✓ Amendements aux normes IFRS 10 'Etats financiers consolidés', IFRS 12 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités' et IAS 27 'Etats financiers individuels' pour les entités d'investissement. La date d'application de ces amendements est fixée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014. Les amendements donnent une exemption aux entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement et qui présentent les caractéristiques typiques pour comptabiliser des intérêts détenus dans une filiale à la juste valeur.

L'interprétation et les amendements aux normes suivants ont été publiés et adoptés par l'Union européenne, mais ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2014 :

- ✓ IFRIC 21 'Droits ou taxes', applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 17 juin 2014. IFRIC 21 porte sur la comptabilisation d'une dette au titre d'un droit ou d'une taxe exigible dans le cas où cette dette entre dans le champ d'application d'IAS 37. Elle traite aussi de la comptabilisation de cette dette au titre d'un droit ou d'une taxe exigible dont l'échéance et le montant sont certains.
- ✓ 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012)', apportant des modifications mineures à huit normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er février 2015. Les modifications incluent les IFRS 2 'Définition de condition d'acquisition de droits', IFRS 3 'Comptabilisation d'une contrepartie éventuelle lors d'un regroupement d'entreprises', IFRS 8 'Regroupement de secteurs opérationnels', IFRS 8 'Rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité', IFRS 13 'Créances et dettes à court terme', IAS 7 'Intérêts versés inscrits à l'actif', IAS 16/IAS 38 'Méthode de réévaluation — retraitement au prorata du cumul des amortissements', et IAS 24 'Principaux dirigeants'.
- ✓ 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2011-2013)', en réponse à quatre questions soulevées dans le cadre du cycle d'améliorations annuelles 2011-2013, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2015. Les modifications comprennent les IFRS 1 'Signification d'IFRS en vigueur', IFRS 3 'Exclusion du champ d'application pour les coentreprises', IFRS 13 'Champ d'application du paragraphe 52 (exception relative aux portefeuilles)' et IAS 40 'Préciser l'interrelation entre IFRS 3 Regroupements d'entreprises et IAS 40 aux fins du classement de biens comme immeubles de placement ou comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire.'
- ✓ Amendements à la norme IAS 19 'Régimes à prestations définies', date d'entrée en vigueur : 1er février 2015. Les modifications visent la clarification de la comptabilisation des cotisations des membres du personnel à des régimes à prestations définies.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants ont été publiés mais ne sont pas encore obligatoires pour les exercices comptables débutant au 1er janvier 2014 et ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne :

- ✓ IFRS 14 'Comptes de report réglementaires', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2016. Cette norme intermédiaire concerne les entités ayant des activités à tarifs réglementés, et s'applique uniquement aux premiers adoptants des normes IFRS. La norme provisoire permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des comptes de report réglementaires. La norme provisoire donne également des indications sur la sélection et le changement de méthodes comptables (lors de la première application ou par la suite), ainsi que sur la présentation et les informations à fournir.
- ✓ 'Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014)', apportant des modifications mineures à quatre normes, et applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Les normes concernées par ces amendements sont IFRS 5 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées', IAS 19 'Avantages du personnel', IFRS 7 'Instruments financiers : Informations à fournir' et IAS 34 'Information financière intermédiaire'.
- ✓ Amendements aux normes IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 38 'Immobilisations incorporelles', relatifs à la clarification des modes d'amortissement acceptables, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Dans cet amendement, l'IASB précise que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les produits n'est pas appropriée, car les produits générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB précise également que les produits sont, en général, présumés être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à une immobilisation incorporelle.
- ✓ Amendements aux normes IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 41 'Agriculture : actifs biologiques producteurs', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Ces amendements modifient l'information financière pour les plantes productrices, telles que la vigne, les hévéas et les palmiers à huile. L'IASB a décidé que les actifs biologiques producteurs devraient être comptabilisés de la même façon que les immobilisations corporelles, car leur exploitation est similaire à celle de l'industrie.
- ✓ Amendements à la norme IFRS 11 'Accords conjoints', concernant l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Les amendements publiés précisent la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise ("business").
- ✓ Amendements à la norme IAS 27 'Etats financiers individuels', concernant la méthode de la mise en équivalence, applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Ces amendements vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées.
- ✓ Amendements aux normes IFRS 10 'Etats financiers consolidés' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Un résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale.
- ✓ IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients'. La norme est l'aboutissement d'un projet de convergence par l'IASB et le FASB, portant sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. La norme permettra l'amélioration de l'information financière des produits ainsi que l'amélioration de la comparabilité des ventes rapportées dans les états financiers à l'échelle mondiale. Les entreprises utilisant les normes IFRS seront obligées d'appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, sous réserve de l'adoption de la norme par l'UE.

- ✓ IFRS 9 'Instruments financiers', date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers.
- ✓ Amendements à la norme IFRS 9 'Instruments financiers', concernant la 'comptabilité de couverture', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018. Les amendements introduisent un nouveau modèle de comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux refléter les activités de gestion du risque dans leurs états financiers. Ces modifications ont également un impact sur IAS 39, et contiennent de nouvelles obligations concernant les obligations en matière d'informations à fournir, affectant également IFRS 7. Les informations à fournir additionnelles sont obligatoires pour les entités qui font usage des normes IAS 39 et IFRS 9 pour l'application de la comptabilité de couverture.
- ✓ Amendements aux normes IFRS 10 'Etats financiers consolidés', IFRS 12 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. Ces amendements limités visent à clarifier les principes de comptabilisation applicables aux entités d'investissement.
- ✓ Amendements à la norme IAS 1 'Présentation des états financiers', applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016, dans le cadre de l'initiative de l'IASB pour améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers, et encourager l'application du jugement professionnel dans la détermination de l'information à présenter dans les états financiers. Ces amendements sont destinés à clarifier l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension. De plus, les amendements recommandent l'application du jugement professionnel lorsqu'une entité détermine l'ordre dans lequel elle présente l'information dans les notes.

Le management du Groupe suit l'évolution et l'éventuel impact des nouvelles normes, interprétations et amendements.

Notons que la norme IFRS 8 portant sur les « secteurs opérationnels » n'est pas utilisée par Integrale. En effet, les secteurs opérationnels (autres que l'activité d'assurance) et géographiques n'atteignent pas les seuils prévus par le paragraphe 13 de la norme.

2.2. Consolidation

Integrale c.c.a., maison mère du Groupe, consolide les entités de son périmètre en utilisant la méthode de consolidation qui doit s'appliquer en fonction du type de contrôle qu'elle exerce sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par Integrale c.c.a.

Integrale c.c.a. contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à partir de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

2.3. Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme la juste valeur des actifs donnés et des passifs encourus ou engagés à la date de transaction. La fraction du coût d'acquisition excédant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est enregistrée comme un goodwill.

Les frais d'acquisition sont directement portés en charges, sauf les éventuels coûts d'émission de titres d'emprunt et de capitaux propres, qui sont comptabilisés conformément à l'IAS 32 et à l'IAS 39.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

2.4. Goodwill

Le goodwill est estimé initialement au coût et représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à la quote-part d'Integrale c.c.a. dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris.

Une réévaluation négative (badwill) est comptabilisée directement au résultat. Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations avec les actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant du goodwill. Tout gain ou perte dégagé via ces transactions est comptabilisé dans les fonds propres.

2.5. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est reconnue dans l'état de la situation financière quand les conditions suivantes sont remplies :

- L'actif est identifiable, c'est-à-dire qu'il est soit séparable, soit qu'il résulte de droits légaux ou contractuels ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attendus qui sont attribuables à l'actif vont revenir à Integrale c.c.a. ;
- Integrale c.c.a. peut contrôler l'actif ;
- Le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, déduction faite de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation sans pouvoir excéder 5 ans. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

2.6. Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément seront dégagés par le Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilisation différentes, elles sont comptabilisées comme étant des composants distincts au sein des immobilisations corporelles. L'amortissement de ces éléments se fait sur une base linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles			
Gros œuvre	entre		30 et 40 ans
Toitures/Châssis/Vitrages	entre		15 et 20 ans
Techniques diverses	entre		15 et 20 ans
Aménagements			10 ans
Installations et aménagements			10 ans
Matériel roulant	entre		3 et 5 ans
Mobilier			10 ans
Matériel de bureau	entre		3 et 10 ans
Matériel informatique			3 ans

Les immobilisations font l'objet d'une réduction de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la « juste valeur moins les frais de vente » ou « la valeur d'utilité »).

2.7. Immeubles de placement

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements. Les amortissements des immeubles de placement sont calculés linéairement sur la base de leur durée d'utilité :

Immeubles			
Gros œuvre	entre		30 et 40 ans
Toitures/Châssis/Vitrages	entre		15 et 20 ans
Techniques diverses	entre		15 et 20 ans
Aménagements			10 ans

2.8. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Integrale détient des contrats de location-financement immobiliers en tant que bailleur. Une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location est enregistrée. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat.

2.9. Revenus immobiliers

Les revenus immobiliers sont enregistrés en tant que produits dans le compte de résultats.

Lors de la négociation d'un nouveau contrat de location ou lors de la prolongation d'un contrat existant, des avantages, dont le locataire bénéficie, peuvent être prévus (ex : gratuités). Integrale c.c.a., en tant que bailleur, enregistre les frais liés à ces avantages linéairement dans le compte de résultats, comme une diminution de ses revenus locatifs.

2.10. Actifs financiers

(a) Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

1. Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie ;

- les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif/passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés.
- 2. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
- 3. La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- 4. Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres, via les autres éléments du résultat global) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

(b) Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de détenir l'actif jusqu'à son échéance ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur ;
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé. Si, dans les deux ans qui précèdent, Intégrale c.c.a. a reclassé ou vendu une partie importante de son portefeuille d'investissements initialement détenus jusqu'à échéance, elle ne peut plus classer d'investissements en instruments détenus jusqu'à échéance. En outre, dans le cas de vente ou de reclassement d'une partie significative de ces investissements, l'ensemble de la catégorie d'instruments financiers détenus jusqu'à échéance doit faire l'objet d'un reclassement.

(c) Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

(d) Règles d'évaluation

La juste valeur des actifs financiers est défini comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ainsi que les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif). Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins-values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres via les autres éléments du résultat global.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur via le compte de résultats.

(e) Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non-paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise via le compte de résultats.

(f) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le Groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode « First In First Out ».

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultats à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

2.11. Perte de valeur sur actifs non financiers

Les actifs ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas soumis à amortissement et font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les actifs sujets à amortissement sont évalués pour en estimer la dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est irrécouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans le but de calculer une perte de valeur, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il y a des flux de trésorerie pouvant être identifiés séparément (unité génératrice de trésorerie définie comme étant chaque filiale du Groupe). La valeur des actifs non financiers autres que le goodwill, pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée, est revue à chaque date de clôture et peut éventuellement générer une reprise de cette perte de valeur.

2.12. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent » ;
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché ;
- il est dénoué à une date future.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date où le contrat dérivé est signé et sont par la suite réévalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultats et les modifications de la juste valeur sont reconnues immédiatement dans le compte de résultats.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible, les dépôts à vue auprès des banques, les autres investissements à court terme très liquides avec une maturité originelle de 3 mois ou moins et les découverts bancaires. Les éventuels découverts bancaires sont comptabilisés parmi les dettes dans les passifs courants de l'état de la situation financière.

2.14. Capital

De par sa forme juridique, Integrale c.c.a. n'a pas de capital social.

2.15. Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts comprennent les impôts sur le résultat et les impôts différés des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation et soumises à l'impôt des sociétés.

La charge d'impôts sur le résultat est calculée sur la base des lois fiscales d'application à la fin de chaque période comptable dans les pays où les filiales et les entreprises associées du Groupe sont actives et génèrent un résultat imposable.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputées.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale du Groupe soumise à l'impôt des sociétés. Des actifs et des passifs d'impôts différés peuvent être compensés si les soldes d'impôts différés se rapportent à la même entité.

2.16. Avantages au personnel

Avantages à court terme

Les avantages au personnel à court terme sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultats durant la période au cours de laquelle les services ont été rendus. Toute compensation non payée est reprise dans les « Autres dettes » dans l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les sociétés du Groupe ont mis en place différents plans de pension. Le Groupe a mis en place à la fois des plans de pension à cotisations définies et des plans de pension à prestations définies.

Les plans à prestations définies définissent un montant de pension qu'un employé recevra à son départ à la retraite, généralement ce montant dépend d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. Dans le cas spécifique d'Integrale c.c.a., ces plans sont gérés en interne.

La provision comptabilisée dans l'état de la situation financière dans le cadre d'un plan à prestations définies est la valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies à la fin de l'exercice, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan, y compris les ajustements pour les coûts des services passés non reconnus. La dette au titre des prestations définies est calculée annuellement. La valeur actuelle de la dette au titre des prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant les taux d'intérêts d'obligations de haute qualité exprimés dans la devise de paiements des avantages et qui ont des termes, à échéance, se rapprochant des termes de la dette de pension considérée.

Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements d'expérience et de modifications dans les hypothèses actuarielles sont enregistrés en produits ou charges du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau de la rente, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées.

La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan peut dans certains cas amener les plans belges à cotisations définies à être considérés comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. Généralement, l'employeur conserve une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale c.c.a. comptabilise tous les plans de pension comme si ils étaient des plans à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Integrale c.c.a. offre à son personnel d'autres avantages à long terme. Le droit à ces avantages est soumis à la condition qu'une durée significative de service ait été prestée. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés durant la période d'emploi en utilisant la même méthodologie que celle utilisée pour les plans de pensions à prestations définies.

2.17. Passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement

2.17.1. Classification des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de branche 21 et de branche 23 ;
- les éventuels contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du Groupe envers ses salariés.

2.17.2. Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, sur les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou sur le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Lorsque des contrats financiers contiennent un élément de participation discrétionnaire ainsi qu'un élément garanti, l'élément garanti est comptabilisé séparément de l'élément de participation discrétionnaire. L'élément garanti est classé comme un passif.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires. En matière d'actualisation des engagements des rentes temporaires, elles sont actualisées financièrement. De plus, le taux d'actualisation retenu est le taux minimum entre le taux utilisé pour le calcul de la prime et le plus grand des taux techniques réglementaires inférieurs à ce taux.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque date de clôture annuelle, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs.

Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins values latentes reconnues dans les placements.

Integrale c.c.a. n'a pas utilisé cette disposition aux dates de clôture du 31 décembre 2014 et du 31 décembre 2013.

2.17.3. Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

2.18. Créances commerciales et autres créances

Les créances à plus et à moins d'un an sont initialement reconnues à leur juste valeur et mesurées par la suite au coût amorti déduction faite de toute dotation pour réduction de valeur. Une dotation pour réduction de valeur est comptabilisée quand il y a une preuve objective que le Groupe ne pourra pas collecter tous les montants dus conformément aux conditions initiales de la créance.

2.19. Dettes financières

Les emprunts, subordonnés ou non, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ensuite mesurés selon la méthode du coût amorti. Les coûts directement attribuables à l'établissement d'un nouvel emprunt sont déduits de la valeur nominale de l'emprunt et pris en résultat sur la durée de l'emprunt par la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.20. État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe sont présentés sur base de la méthode indirecte. Cette méthode établit le mouvement de la trésorerie de l'exercice en ajustant le « Résultat avant impôts sur le résultat » par tout élément sans effet de trésorerie et par les modifications dans le fonds de roulement (« Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ») et en identifiant les flux de trésorerie d'investissement et de financement de l'exercice.

3. Jugements et estimations comptables principaux

Les montants présentés dans les états financiers consolidés impliquent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant le futur. Les estimations et jugements sont continuellement évalués et sont basés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs que l'on estime probables au regard des circonstances. Les estimations et jugements qui pourraient avoir un impact sur les états financiers consolidés sont présentés dans les rubriques reprises ci-dessous.

3.1. Actifs financiers

Dépréciations d'actifs

A chaque date d'arrêt des comptes, le Groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré. Des difficultés financières de l'émetteur ou le non paiement de coupons pendant 2 années consécutives seront considérés comme des indicateurs objectifs de dépréciation. Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par le compte de résultats en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Il existe une indication objective de dépréciation dans les cas d'une baisse jugée significative (25 %) ou prolongée (quatre trimestres consécutifs) de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en-dessous de son coût. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement.

L'application de ces règles n'ont pas conduit à l'enregistrement de dépréciations de valeur sur actifs financiers au cours de cet exercice.

3.2. Passifs d'assurance

Les passifs d'assurance sont évalués selon les politiques locales en vigueur. Dans le cadre des normes IFRS, nous effectuons un Liability Adequacy Test (LAT) dont l'effet principal des variations est lié à la courbe des taux.

Dans le cadre de ce calcul, les principales hypothèses sont les suivantes : le portefeuille en run off, la prise en compte des frais pour la gestion du portefeuille en run off et le taux d'actualisation correspond au taux de rendement moyen des actifs.

3.3. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale du Groupe soumise à l'impôt des sociétés. Integrale c.c.a. n'est pas soumise à cet impôt. Par conséquent, aucun impôt différé n'est enregistré sur les différences temporaires relatives à Integrale c.c.a.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé dans son ensemble pour toute différence temporaire déductible (y compris les pertes fiscales et les crédits fiscaux reportés inutilisés) dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées seront imputés. L'application de cette méthode a conduit le Groupe à ne pas enregistrer d'actifs d'impôts différés sur sa filiale Ariane Building s.a et Cerep LOI 1 s.a. En effet, l'utilisation des latences fiscales dans un délai raisonnable semble incertaine. Le montant des latences fiscales pour lesquelles un impôt différé a été reconnu est présenté dans la note 19.3.

3.4. Fonds de garantie

De par sa forme juridique, Integrale c.c.a. ne dispose pas de capital social.

Rappelons que, de par sa forme juridique, Integrale c.c.a. ne dispose pas de capital social. A la suite de la Directive 2009/138 relative à la réglementation Solvabilité II, le Conseil d'administration d'Integrale, en sa séance du 14 décembre 2011, a pris la décision d'instaurer un fonds de garantie destiné à compléter les éléments constitutifs de la solvabilité de la caisse commune.

Dans les comptes sociaux d'Integrale CCA, ce fonds de garantie est classé sous la rubrique des capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, la valeur nominale du fonds de garantie de 30 millions d'euros avait été également présentée parmi les capitaux propres dans les comptes consolidés IFRS.

Préalablement à l'émission d'un emprunt subordonné (décembre 2014) coté sur le marché Euronext, l'autorité des marchés financiers (FSMA) a analysé les comptes consolidés 2013 du groupe Integrale et a estimé que ce fonds de garantie devait être reclassé dans la rubrique des dettes de financement. La FSMA considère en effet que le caractère non discrétionnaire et mécanique du paiement de la rente implique le reclassement en passif financier.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette demande en reclassant le montant de 30 millions d'euros sous le poste « fonds de garantie » faisant partie de la rubrique des « dettes de financement ».

A toutes fins utiles, le Conseil d'administration rappelle que le fonds de garantie constitue un élément de fonds propres de base au sens de la réglementation solvabilité II et qu'il est immédiatement disponible pour absorber les pertes. En effet, selon les dispositions du contrat liant Integrale CCA et les souscripteurs, les sommes versées dans le fonds de garantie sont à la disposition pleine, entière et permanente d'Integrale. En outre, si après prélèvement des sommes disponibles dans le fonds de réserve (fonds servant à combler tout déficit), le compte de résultat d'un exercice présente un solde négatif, il sera procédé à un prélèvement dans le fonds de garantie pour apurer ce solde.

Les comptes de bilan et les annexes impactées par ce changement par rapport aux comptes publiés en 2014 (situation au 31 décembre 2013) sont présentés sous les intitulés de la catégorie de comptable suivie du terme « retraité ».

Tel qu'indiqué dans les comptes consolidés IFRS publiés en 2014, Integrale c.c.a. revoit et reverra ses estimations à chaque date de clôture, en vue de déterminer si la classification de passif financier doit être maintenue.

4. Gestion du capital

Les capitaux propres consolidés sont principalement composés des réserves consolidées et de l'affectation du fonds de réserve statutaire.

Integrale c.c.a. ne disposant pas de capital social et, par conséquent, d'actionnaires à rémunérer, la politique de rémunération du capital (dividendes, ratio de rendement des fonds propres) n'est pas un indicateur applicable à Integrale.

La marge de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par la Direction et le Conseil d'administration.

4.1. Marge de solvabilité (Solvency I)

Conformément aux directives européennes, Integrale c.c.a. et sa filiale, Integrale Luxembourg s.a., sont soumises à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité.

Au 31 décembre 2014, Integrale c.c.a. et sa filiale sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du Groupe est transmis chaque année à l'autorité de contrôle prudentiel.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par la Direction et le Conseil d'administration.

La marge de solvabilité ajustée sur base des comptes consolidés en normes IFRS s'établit comme suit au 31 décembre 2014, en application des circulaires CBFA_2008_07 et CBFA_2010_12 :

	31/12/2014	31/12/2013
Marge à constituer	103.952.873	99.017.214
Marge constituée	158.706.142	141.178.999
Excédent (%) de marge	152,7%	142,6 %

4.2. Marge de solvabilité (Solvency II)

Nous prions le lecteur de se référer au rapport de gestion quant aux mesures prises eu égard à la réforme Solvency II.

5. Gestion des risques financiers et d'assurance

5.1. Politique de gestion des risques

De par la nature des activités d'Integrale c.c.a., les états financiers sont exposés à un certain nombre de risques financiers.

Partie intégrante de l'ensemble des processus opérationnels, le Risk Management a les responsabilités suivantes :

- identifier, mesurer et gérer les risques auxquels le Groupe est confronté ;
- suivre le Risk Appetite, préalablement fixé par le Conseil d'administration, sur ces risques – le Risk Appetite définit le niveau de tolérance du management vis-à-vis d'une variation négative des revenus, de la valeur, des fonds propres et de la liquidité face à un événement survenant tous les 20 ou 200 ans ;
- mettre en œuvre le modèle interne de capital économique et mener la procédure d'approbation avec les superviseurs dans la perspective de Solvabilité II ;

- construire un environnement favorable – en terme de modèles/indicateurs/standards, mais aussi culture – pour les différentes lignes de métier afin de souscrire les risques dans le cadre du Risk Appetite.

Afin de suivre et contrôler efficacement les risques au niveau local et Groupe, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule autour des 5 niveaux suivants :

- Le Chief Risk Officer (CRO)
- Le Comité de risques
- La Direction effective
- Le Comité d'audit et de risques
- Le Conseil d'administration

5.2. Risques opérationnels

Il s'agit de risques de pertes provenant de l'inadéquation de procédures ou de la défaillance de personnes, de systèmes ou découlant d'événements extérieurs.

Ces risques sont repris dans notre cartographie et font l'objet d'une évaluation régulière en relation avec les objectifs d'Integrale c.c.a. Pour chaque risque, les contrôles sont analysés et testés de manière régulière.

Les risques dépassant le niveau de tolérance fixé par le Conseil d'administration et pour lesquels les contrôles existant ne sont pas jugés suffisants, font l'objet d'une fiche descriptive et d'un plan d'action.

Enfin, les risques d'interruption des activités provenant de l'inaccessibilité de notre siège ou d'une défaillance de notre système d'information font l'objet d'un BCP (business continuity plan) reprenant l'ensemble des dispositions à prendre lors de leur survenance. Ce BCP a été remis à la Direction effective et aux membres de la cellule de gestion de crise.

Le Chief Risk Officer a procédé à la réalisation d'une cartographie des risques liés aux processus métier. Ces risques ont été classés en termes de fréquence/impact et catégorisés via un processus d'auto-évaluation puis d'évaluation assistée. Une série d'actions à mettre en œuvre a été retenue et implémentée. Le processus de cartographie est récurrent.

Le Comité des risques suit le risque opérationnel (en ce compris les risques de conformité), l'analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de « mitigation » / gestion correspondantes. Il fait rapport à la Direction effective pour validation.

Risque de dépenses (= risque de frais généraux)

La maîtrise des dépenses fait partie des objectifs stratégiques d'Integrale c.c.a. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur les dépenses. Enfin, soulignons que le Comité d'audit et de risques et le Comité des risques analysent l'évolution des frais généraux dans son reporting trimestriel. Tout dépassement significatif par rapport au budget ou aux chiffres de l'année précédente est analysé et communiqué à la Direction effective.

Risque de rachat et de transfert

Le risque de rachat ou de transfert est le risque de perte résultant d'un nombre important de rachats ou de transferts.

Le risque de rachat est assez faible pour les assurances de groupe. Par contre, il peut s'avérer plus important pour les assurances individuelles. Plus particulièrement depuis la commercialisation du produit Certiflex malgré que ces contrats soient caractérisés par une pénalité forte en cas de rachat anticipé.

Pour ce qui est du risque de transfert, il peut être plus important. Toutefois, les transferts sont soumis à certaines règles réduisant ce risque.

Un suivi régulier devra être maintenu ainsi qu'un investissement dans des actifs liquides.

5.3. Risques d'assurance

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « vie ». Le risque de longévité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Integrale c.c.a. est confrontée au risque de longévité essentiellement pour son portefeuille de rentiers qui est peu significatif par rapport à l'ensemble des provisions techniques.

Par prudence, Integrale c.c.a. constitue depuis plusieurs années une provision technique servant essentiellement à couvrir ce risque. De plus, les tables utilisées pour la tarification des rentes sont rajeunies.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « décès ». Le risque de mortalité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Au-delà d'une rétention fixée en fonction de son appétence au risque, Integrale c.c.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance. Après réassurance, le risque de mortalité disparaît.

L'analyse de sensibilité démontre que si l'on calcule les provisions techniques d'assurance-vie en corrigeant les tables de mortalité de 5 ans, soit en utilisant les tables MK-5, FKP-5, MR-5, FR-5, XK-5, XR-5, nous obtenons les observations suivantes:

Pour le portefeuille des actifs:

- effet mesuré sur les garanties réduites : 25.409.964 EUR
- effet mesuré sur les garanties assurées : 43.339.077 EUR

Précisons que les actifs assurés en mixtes de rentes sont supposés liquider leurs contrats en capital.

Pour le portefeuille des rentiers:

- Rentiers (hors prépensions) : 4.117.405 EUR

Risque de catastrophe

Integrale c.c.a. se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

Tous ces risques financiers et d'assurance sont également traités par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément des analyses de la sensibilité à ces risques. Des scénarios de crise simulant ces risques sont présentés régulièrement à la Direction effective ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont repris dans notre cartographie et font donc l'objet d'une évaluation régulière.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance correspond aux pertes consécutives à l'inadéquation de la réassurance et des produits souscrits par Integrale c.c.a.

Actuellement, les programmes de réassurance s'appliquent aux assurances décès.

Les programmes sont réévalués chaque année pour répondre aux besoins de la production en tenant compte du marché de la réassurance et de l'évolution des fonds propres.

Integrale c.c.a. se réassure à 100 % des activités décès auprès de Secura (QBE Re Europe) dont la solvabilité est suivie régulièrement.

Test de suffisance (Liability Adequacy Test)

A la clôture de chaque exercice, une analyse de l'adéquation des provisions techniques est réalisée par le département gestion des risques et soumise à l'actuaire désigné.

Ce test de suffisance (L.A.T.) est réalisé avec l'aide de notre programme de simulation de bilan qui fait l'objet d'une validation par un organisme externe et se base sur les chiffres arrêtés à la date du test.

Le test consiste à dérouler nos engagements dans le futur et à les actualiser en fonction du taux de rendement moyen de nos actifs. Les paiements sont probabilisés en utilisant les tables MK-demie et FKP-demie pour les actifs cotisants et dormants et les tables avec anti-sélection pour les rentiers et les Ripus. Des hypothèses de rachat, transfert et réduction seront introduites pour les prochains exercices.

Le déroulement de nos engagements se fait en mode « run-off », c'est-à-dire, sans encaissement de primes. Les actifs retenus sont ceux en portefeuille à la date de simulation et il n'y a pas de réinvestissement. Le rendement de nos actifs est donc estimé sur un portefeuille en liquidation.

Pour ce qui est des frais généraux, nous ne prenons en compte que la partie administrative car nous projetons un portefeuille réduit.

Enfin, les autres passifs qui ne sont pas pris dans notre système de gestion Imagine (notamment les fonds de financement) sont considérés comme liquidités à l'instant initial, ce qui est évidemment défavorable.

Dans ces conditions, nous arrivons à un montant de 2.319.331.334 euros. Les provisions au bilan sont supérieures au montant calculé dans le cadre de LAT et n'implique pas l'enregistrement d'un complément de provision.

Concentration quantitative

Nos réserves au 31 décembre 2014 se répartissent entre des réserves relatives aux contrats « assurance de groupe » et « vie individuelle ». Au 31 décembre 2014, la part « assurance groupe » représente 68 % de nos réserves. Au 31 décembre 2013, ces produits représentaient 70 % de nos réserves.

5.4. Risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux, les indices boursiers,... qui pourraient engendrer un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir les taux d'intérêts garantis élevés relatifs à nos engagements.

Ces risques sont suivis quotidiennement par la Direction financière et sont soumis à un règlement interne de placement. Cette politique de placement est validée par le Conseil d'administration et l'allocation de nos actifs fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité d'audit et de risques et le Chief Risk Officer.

Ce risque est également traité par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément une analyse de la sensibilité aux variations des paramètres économiques. Des scénarios de crise où une aggravation des paramètres et/ou un changement dans la politique d'investissement sont envisagés sont présentés régulièrement à la Direction effective ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont également repris dans notre cartographie.

Risque de taux d'intérêts sur titres à revenus fixes

La baisse des rendements d'actifs (liée à une baisse durable des taux obligataires ou des marchés actions) peut réduire la marge financière et les chargements sur les produits en unités de compte.

La hausse des taux obligataires (liée à une hausse des taux d'intérêts ou des spreads) réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires et peut avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité.

Au 31 décembre 2014, l'impact d'une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux d'intérêts engendre une diminution (augmentation) d'un montant de 107,07 millions d'euros sur la valeur de notre portefeuille obligataire. A la clôture de l'exercice précédent, cette diminution s'élevait à 138,72 millions d'euros.

Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de variation de prix affectant les titres en capitaux propres qu'il détient et classés au bilan consolidé comme étant disponible à la vente. Les investissements en actions ou SICAV restent largement inférieurs aux investissements obligataires. Ceux-ci sont réalisés conformément aux limites fixées par le Conseil d'administration.

Les SICAV constituent la part la plus importante des titres en capitaux propres au 31 décembre 2014 et 2013. Celles-ci sont principalement investies en actions de sociétés membres de la zone Euro. Les investissements de ces fonds peuvent également être effectués dans des warrants ou des obligations convertibles. La valorisation de nos SICAV fluctue en fonction de l'indice MSCI dividendes nets réinvestis. Dans le cas d'une diminution de 10 % de cet indice, la valorisation de nos SICAV diminuera de 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (diminution de 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Risque de contrepartie

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer des dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité de l'assureur.

Ce risque est présent dans plusieurs activités telles que la réassurance, les placements et les relations avec les autres tiers.

Ces activités sont régies par des procédures et des règlements internes qui limitent le risque de contrepartie.

Ce risque est également traité par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément une analyse de la sensibilité aux défauts dans notre portefeuille obligataire. Un scénario de crise où une aggravation du taux de défaut est envisagée est présenté régulièrement à la Direction effective ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ce risque est également appréhendé via notre cartographie et régulièrement suivi par le Comité d'investissement et le Comité des risques.

Placements

Afin de mesurer l'exposition au risque de concentration sur ses portefeuilles actions et obligations au niveau du Groupe, le Groupe dispose, en plus des procédures mises en place localement, d'une base de données agrégeant les actifs du Groupe en les analysant par émetteur, notation financière, secteur d'activité et zone géographique. Cette base de données permet de suivre l'exposition au risque de défaut d'un émetteur en particulier via la détention d'obligations. Elle permet également de suivre l'exposition en actions.

Concernant les émissions obligataires, des limites d'exposition totale par émetteur sont fixées au niveau de la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2014, les obligations à la juste valeur, ventilées par rating, se présentent comme suit : Aa (18,66 %), A (58,23 %), Baa (10,82 %), Ba et en dessous (0,72 %), autres (11,57 %).

Au 31 décembre 2013, les obligations à la juste valeur, ventilées par rating, se présentent comme suit : Aaa (0,26 %), Aa (35,82 %), A (10,60 %), Baa (32,76 %), Ba et en dessous (4,49 %), autres (14,86 %).

Au 31 décembre 2014, les obligations d'État (1.201 millions) comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Italie (51,0 %), Belgique (47,8 %), Espagne (1,2 %).

Au 31 décembre 2013, les obligations d'État (1.009 millions) comptabilisées comme actifs disponibles à la vente, ventilées par pays, se présentent comme suit : Belgique (60,6 %), Italie (36,8 %), Espagne (2,6 %).

Concernant la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe, ceux-ci sont confiés à des institutions dont le rating, au 31 décembre 2014, s'établit comme suit : A1 (1,9 % de nos avoirs), A2 (84,6 % de nos avoirs), Baa1 (0,2 %) et autres (13,24 % non ratés). Au 31 décembre 2013, les avoirs du Groupe en trésorerie et équivalents de trésorerie se répartissaient comme suit : A1 (5,5 % de nos avoirs), A2 (88,0 % de nos avoirs), Baa1 (0,2 %) et autres (6,3 % non ratés).

Crédit dans les activités de prêts et créances de leasing

Les risques de crédit résultent des activités d'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques, et un suivi continu des portefeuilles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Le caractère « investisseur net » d'Integrale c.c.a. fait partie de ses objectifs stratégiques. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur cet aspect.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la maturité des passifs et actifs financiers ainsi que des contrats d'assurance. Les informations reprises dans la partie « paiements contractuels (non actualisés) » reprennent les prévisions de décaissements (volet passifs) et encaissements (volet actifs). Ces prévisions tiennent compte du paiement/remboursement en capital mais également des intérêts à payer/recevoir sur ces contrats.

	2014					
	Valeur comptable 31 décembre 2014	Paiements contractuels (non actualisés) (*)				
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS	371.035.170	74.353.132	53.856.853	74.051.266	417.953.049	620.214.300
Prêts subordonnés	220.759.030	13.214.357	26.428.714	26.428.714	324.954.076	391.025.861
Dettes envers des établissements de crédit	113.009.733	31.364.456	26.950.953	47.684.806	94.753.321	200.753.536
Instruments financiers dérivés	7.790.029	297.942	477.186	-62.254	-1.754.348	-1.041.475
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.901.947	1.901.947				1.901.947
Autres dettes	27.574.430	27.574.430				27.574.430
PASSIFS D'ASSURANCE	2.499.948.413	209.064.366	385.729.999	440.820.793	1.464.333.254	2.499.948.413
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.477.356.116	208.488.896	384.668.240	439.607.392	1.444.591.588	2.477.356.116
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	15.754.314				15.754.314	15.754.314
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	6.837.983	575.470	1.061.759	1.213.402	3.987.353	6.837.983
Total	2.870.983.582	283.417.498	439.586.852	514.872.059	1.882.286.303	3.120.162.712

(*) Les paiements contractuels des passifs d'assurance ont été estimés.

En euros	2014					
	Valeur comptable 31 décembre 2014	Paiements contractuels (non actualisés)				
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS :						
Titres à revenus variables	186.397.859				186.397.859	186.397.859
Actifs financiers disponibles à la vente	170.643.545				170.643.545	170.643.545
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15.754.314				15.754.314	15.754.314
Titres à revenus fixes	2.088.550.468	166.726.606	582.619.546	218.154.287	1.646.884.452	2.614.384.891
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	62.021.960	10.113.399	4.554.086	18.319.676	51.119.855	84.107.016
Actifs financiers disponibles à la vente	1.589.718.483	75.703.384	197.555.583	173.616.235	1.563.160.739	2.010.035.941
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	436.810.025	80.909.823	380.509.876	26.218.376	32.603.858	520.241.934
Autres placements	34.245.490	3.273.595	7.535.268	8.095.063	27.939.376	46.843.300
Prêts, dépôts et autres placements financiers	34.245.490	3.273.595	7.535.268	8.095.063	27.939.376	46.843.300
Instruments financiers dérivés	4.840.024	1.319.752	2.651.269	2.685.133	5.514.773	12.170.926
Total	2.314.033.841	171.319.952	592.806.082	228.934.483	1.866.736.459	2.859.796.976

En comparant ce tableau par rapport aux passifs financiers, nous constatons que la valeur comptable des actifs financiers est inférieure à la valeur comptable des passifs financiers et d'assurance. Toutefois, le tableau ci-dessus reprend les actifs financiers tels qu'ils sont repris au bilan sous la rubrique « placements financiers ». Ce tableau ne reprend pas d'autres actifs de couverture tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie (364,0 millions d'euros au 31/12/2014), les placements immobiliers (539,6 millions d'euros) et les autres créances (77,4 millions d'euros) qui comprennent les créances de leasing.

Selon des hypothèses prudentes, Integrale c.c.a. est investisseur net. Cette notion démontre que les flux entrants (primes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) restent structurellement supérieurs aux flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) pour au moins les 10 prochaines années.

Précisons que, concernant les titres à revenus variables, il s'agit de titres liquides réalisables à court terme. La décision de présenter une échéance à plus de 5 ans réside dans l'intention de conserver ces titres. Celle-ci se confirme par une faible rotation de ce portefeuille par le passé.

	2013					Total
	Retraité					
	Valeur comptable 31 décembre 2013	Paiements contractuels (non actualisés)				
	< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans		
PASSIFS FINANCIERS	322.616.514	147.275.362	55.643.877	64.298.917	173.185.535	440.403.691
Prêts subordonnés	176.031.947	110.204.340	10.550.905	10.757.975	129.793.669	261.306.889
Dettes envers des établissements de crédit	119.469.614	14.526.803	42.454.613	52.806.018	42.194.415	151.981.849
Instruments dérivés	4.570.733		2.638.358	734.925	1.197.450	4.570.733
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.363.116	1.363.116				1.363.116
Autres dettes	51.181.104	21.181.104			30.000.000	51.181.104
PASSIFS D'ASSURANCE	2.261.434.451	133.253.982	306.827.915	317.486.362	1.503.866.193	2.261.434.451
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.241.366.928	132.921.409	306.062.140	316.693.986	1.485.689.394	2.241.366.928
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	14.459.568				14.459.568	14.459.568
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	5.607.956	332.573	765.775	792.376	3.717.232	5.607.956
Total	2.584.050.965	280.529.344	362.471.791	381.785.279	1.677.051.728	2.701.838.142

2013

(En euros)	Valeur comptable 31 décembre 2013	Paiements contractuels (non actualisés)				Total
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
PASSIFS FINANCIERS	322.616.514	147.275.363	55.643.877	64.298.917	173.185.535	440.403.691
Prêts subordonnés	176.031.947	110.204.340	10.550.905	10.757.975	129.793.669	261.306.889
Autres dettes de financement	119.469.614	14.526.803	42.454.613	52.806.018	42.194.415	151.981.849
Instruments financiers dérivés	4.570.733		2.638.358	734.925	1.197.450	4.570.733
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.363.116	1.363.116				1.363.116
Autres dettes	21.181.104	21.181.104				21.181.104
PASSIFS D'ASSURANCE	2.261.434.451	133.253.982	306.827.915	317.486.362	1.503.866.193	2.261.434.451
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.241.366.928	132.921.409	306.062.140	316.693.986	1.485.689.394	2.241.366.928
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	14.459.568				14.459.568	14.459.568
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	5.607.956	332.573	765.775	792.376	3.717.232	5.607.956
Total	2.584.050.965	280.529.344	362.471.791	381.785.279	1.677.051.727	2.701.838.142

2013

(En euros)	Valeur comptable 31 décembre 2013	Paiements contractuels (non actualisés)				Total
		< 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
ACTIFS FINANCIERS						
Titres à revenus variables	159.242.777				159.242.777	159.242.777
Actifs financiers disponibles à la vente	144.889.547				144.889.547	144.889.547
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	14.353.230				14.353.230	14.353.230
Titres à revenus fixes	1.824.698.782	103.757.144	475.653.430	287.357.399	1.702.250.124	2.569.018.099
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	63.349.696	5.688.017	12.459.887	13.736.416	57.998.578	89.882.897
Actifs financiers disponibles à la vente	1.418.609.781	74.047.365	173.655.673	202.116.769	1.602.788.083	2.052.607.890
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	342.739.305	24.021.763	289.537.870	71.504.215	41.463.463	426.527.311
Autres placements	85.607.130	57.092.335	5.930.827	7.396.274	21.057.355	91.476.791
Prêts, dépôts et autres placements financiers	85.607.130	57.092.335	5.930.827	7.396.274	21.057.355	91.476.791
Instruments financiers dérivés	3.866.000				3.866.000	3.866.000
Total	2.073.414.689	160.849.480	481.584.257	294.753.674	1.886.416.256	2.823.603.667

5.5. Hiérarchie des justes valeurs

Au 31 décembre 2014 et à la clôture de l'exercice précédent, l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur a suivi la méthode de niveau 1 (voir explications ci-dessous).

(a) Marché actif : sujets à cotation

Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39 telle que décrite ci-dessous pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les actifs financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et hypothèses similaires aboutissant à une dispersion des prix très limitée.

Le montant des actifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif est indiqué dans la première colonne (niveau 1) du tableau présenté au point 5.5.1.

(b) Marchés actifs et marchés inactifs

Les actions négociées sur un marché réglementé dans un pays développé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides, pour lesquelles des cours représentant un consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée et pour lesquelles des prix peuvent être obtenus aisément, sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif. La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif si par exemple une des caractéristiques intrinsèques de l'instrument est un faible nombre de transactions observées, en cas de déclin significatif du volume et du niveau d'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

(c) Instruments financiers non cotés sur un marché actif

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- en utilisant des services externes et indépendants de cotations ; ou
- en utilisant des techniques de valorisation.

Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Lorsque c'est possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation des actifs détenus mesurés à la juste valeur.

Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur d'un actif financier requiert une part de jugement significative. Ces techniques prennent en compte les transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur. Elles intègrent diverses hypothèses concernant les prix sous-jacents, les courbes des taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation s'appuyant sur des hypothèses peut donner lieu à différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash flows) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont pas utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes sont par conséquent une pratique courante pour certains actifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

5.5.1. Instruments financiers à la juste valeur par niveau

En euros	31 décembre 2014				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers disponibles à la vente	1.760.362.028			1.760.362.028	1.760.362.028
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	436.810.025			436.810.025	436.810.025
Instruments financiers dérivés actifs	4.840.024			4.840.024	4.840.024
Placements afférents aux contrats en unités de compte	15.754.314			15.754.314	15.754.314
Total des actifs financiers	2.217.766.390			2.217.766.390	2.217.766.390
PASSIFS FINANCIERS					
Instruments financiers dérivés passifs	7.790.029			7.790.029	7.790.029
Total des passifs financiers	7.790.029			7.790.029	7.790.029

(En euros)	31 décembre 2013				
	Niveau 1 - Prix cotés sur un marché actif	Niveau 2 - Techniques de valorisation basées sur des données de marché observables	Niveau 3 - Techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	Juste valeur totale	Valeur comptable
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers disponibles à la vente	1.563.499.328			1.563.499.327	1.563.499.327
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats	342.739.305			342.739.305	342.739.305
Instruments financiers dérivés actifs	3.866.000			3.866.000	3.866.000
Placements afférents aux contrats en unités de compte	14.353.230			14.353.230	14.353.230
Total des actifs financiers	1.924.457.863			1.924.457.862	1.924.457.862
PASSIFS FINANCIERS					
Instruments financiers dérivés passifs	4.570.733			4.570.733	4.570.733
Total des passifs financiers	4.570.733			4.570.733	4.570.733

5.5.2. Transferts entre le niveau 1 et 2

Tous les titres sont évalués directement à partir des valeurs de marché et sont classés en catégorie 1.

6. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette comptable et les variations d'immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

(En euros)	2014		Total
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	
Valeur brute au 1er janvier	426.150	427.690	853.840
Amortissements cumulés au 1er janvier	-160.960	-255.887	-416.847
Valeur nette comptable au 1er janvier	265.190	171.803	436.993
Acquisitions		99.053	99.053
Amortissements nets	-85.230	-143.106	-228.336
Valeur nette comptable au 31 décembre	179.960	127.750	307.710

(En euros)	2013		Total
	Logiciels et autres développements informatiques internes	Autres immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur	
Valeur brute au 1er janvier 2013	426.150	340.945	767.095
Amortissements cumulés au 1er janvier 2013	-75.730	-168.265	-243.995
Valeur nette comptable au 1er janvier 2013	350.420	172.680	523.100
Acquisitions		89.139	89.139
Cessions		-2.394	-2.394
Amortissements nets	-85.230	-87.622	-172.852
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	265.190	171.803	436.993

7. Immeubles de placement

En euros	2014	2013
	Immeubles de placement	Immeubles de placement
Valeur d'acquisition au 1 janvier	514.971.212	408.883.111
Acquisitions	134.883.447	99.018.095
Cessions et désaffectations	-1.041.890	-5.621.766
Autres mutations		12.691.773
Valeur d'acquisition au 31 décembre	648.812.769	514.971.212
Amortissements au 1 janvier	-92.518.333	-77.213.169
Actés sur acquisition	-1.678.252	-1.414.166
Actés	-23.748.183	-12.644.642
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-26.292	708.758
Autres mutations		-1.955.114
Amortissements au 31 décembre	-117.971.060	-92.518.333
Balance de clôture au 31 décembre	530.841.709	422.452.879

Pour rappel, les immeubles de placement ont été évalués par un expert externe indépendant afin de déterminer la valeur d'ouverture au 1er janvier 2011. Cette dernière devient, à partir de cette date, le coût présumé de ces actifs. Pour les acquisitions postérieures à la date du 1^{er} janvier 2011, la valeur d'actif au bilan correspond à la valeur de marché de l'immeuble à la date d'acquisition de la société détenant l'immeuble.

Le poste des « acquisitions » reprend l'entrée dans le périmètre de consolidation des immeubles détenus par les sociétés acquises au cours de cet exercice. Des regroupements d'entreprises ont donc été comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le Groupe comptabilise la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition.

La valeur de marché des immeubles de placement au 31 décembre 2014 et 2013 s'élève respectivement à 763 millions d'euros et 597 millions d'euros. Cette valeur de marché a été déterminée sur la base de la technique de niveau 2 expliquée précédemment au point 5.5.

Les revenus locatifs générés par ces immeubles s'élèvent à 31,2 millions d'euros.

Certains de ces immeubles ont fait l'objet d'un gage afin de garantir les dettes contractées pour l'achat de ceux-ci. Le montant global de ces garanties s'élève à 375,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (254,1 millions d'euros au 31 décembre 2013). Le solde des emprunts liés à ces garanties s'élève à 71,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 (76,3 millions au 31 décembre 2013).

En 2013, le poste des « autres mutations » est principalement expliqué par l'introduction en consolidation de l'immeuble de la filiale Vital Building s.a. selon la méthode d'intégration globale. Les années précédentes, cet immeuble était repris proportionnellement au pourcentage de détention d'Integrale c.c.a. sur la filiale.

8. Placements financiers hors dérivés

8.1. Placements financiers par catégorie

La composition des actifs financiers du Groupe se présente comme suit

En euros	2014		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	62.021.960	66.562.687	62.021.960
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	62.021.960	66.562.687	62.021.960
Actions		19.531.887	19.531.887
Fonds d'investissement		151.111.658	151.111.658
Obligations		1.589.718.483	1.589.718.483
Actifs financiers disponibles à la vente		1.760.362.028	1.760.362.028
Fonds d'investissement		15.754.314	15.754.314
Obligations		436.810.025	436.810.025
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		452.564.339	452.564.339
Autres placements	34.245.490	39.641.702	34.245.490
Prêts, dépôts et autres placements financiers	34.245.490	39.641.702	34.245.490
Total	96.267.450	2.319.130.756	2.309.193.817
Dont :			
Actions		19.531.887	19.531.887
Fonds d'investissement		166.865.972	166.865.972
Obligations	62.021.960	2.093.091.195	2.088.550.468
Autres placements	34.245.490	39.641.702	34.245.490

Le montant de ces placements financiers dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à 184.662.977 euros (dont 10.113.399 euros pour les obligations détenues jusqu'à leur terme, 75.703.384 euros pour les obligations disponibles à la vente, 80.909.823 euros pour les obligations classées à la juste valeur par le biais du compte de résultats et 17.936.370 euros pour les autres placements).

En euros	2013		
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur nette comptable
Obligations	63.349.696	65.046.784	63.349.696
Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	63.349.696	65.046.784	63.349.696
Actions		18.996.337	18.996.337
Fonds d'investissement		125.893.210	125.893.210
Obligations		1.418.609.781	1.418.609.781
Actifs financiers disponibles à la vente		1.563.499.328	1.563.499.328
Fonds d'investissement		14.353.230	14.353.230
Obligations		342.739.305	342.739.305
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats		357.092.535	357.092.535
Autres placements	85.607.130	100.265.130	85.607.130
Prêts, dépôts et autres placements financiers	85.607.130	100.265.130	85.607.130
Total	148.956.826	2.085.903.777	2.069.548.689
Dont :			
Actions		18.996.337	18.996.337
Fonds d'investissement		140.246.440	140.246.440
Obligations	63.349.696	1.826.395.870	1.824.698.782
Autres placements	85.607.130	100.265.130	85.607.130

8.2. Évolution des placements financiers

Les mouvements des actifs financiers au cours de l'année sont présentés ci-dessous :

En euros	2014				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts, dépôts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1 janvier 2014	63.349.696	1.563.499.327	357.092.535	85.607.130	2.069.548.688
Acquisitions	125.452.885	980.121.482	583.106.338	6.100.350	1.694.781.056
Ventes et remboursements	-126.757.141	-958.165.963	-485.122.524	-57.461.990	-1.627.507.617
Ajustements à la juste valeur		174.907.181	-2.512.010	0	172.395.172
Amortissements	-23.481				-23.481
Balance de clôture au 31 décembre 2014	62.021.960	1.760.362.028	452.564.339	34.245.490	2.309.193.817

Au 31 décembre 2014, à l'instar de l'exercice précédent, le test de dépréciation n'a pas conduit à l'enregistrement de dépréciations sur les placements financiers. Les acquisitions/cessions sur les actifs financiers détenus jusqu'à leur terme sont principalement expliquées par des titres à brèves échéances (1 ou 2 mois) acquis et remboursés au cours de cet exercice.

En euros	2013				
	Actifs financiers détenus jusqu'à leur terme	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Prêts, dépôts et autres placements financiers	Total
Balance d'ouverture au 1 janvier 2013	19.309.854	1.510.012.098	308.776.002	73.251.701	1.911.349.656
Acquisitions	50.168.734	768.519.919	273.717.499	14.206.984	1.106.613.136
Ventes et remboursements	-6.621.234	-731.414.911	-253.537.148	-1.851.555	-993.424.848
Ajustements à la juste valeur		16.382.221	28.136.182		44.518.403
Amortissements	492.342				492.342
Balance de clôture au 31 décembre 2013	63.349.696	1.563.499.327	357.092.535	85.607.130	2.069.548.688

9. Instruments financiers dérivés

9.1. Echancier des notionnels

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2014						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Echéancier des notionnels au 31 décembre 2014									
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts		5.725.000		6.000.000	1.500.000	1.500.000	14.725.000		-1.378.091	-1.378.091
Equity swap						80.000.000	80.000.000	4.724.500	-1.675.000	3.049.500
Options	102.859.200						102.859.200	13.925	-3.835.710	-3.821.785
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	102.859.200	5.725.000		6.000.000	1.500.000	81.500.000	197.584.200	4.738.425	-6.888.801	-2.150.376
Swaps de change						15.000.000	15.000.000		-52.908	-52.908
Instruments dérivés de change						15.000.000	15.000.000		-52.908	-52.908
Autres	2.912.315	2.691.137	2.345.253	1.910.803	1.397.340	1.373.105	12.629.954	101.599	-848.320	-746.721
Autres instruments dérivés	2.912.315	2.691.137	2.345.253	1.910.803	1.397.340	1.373.105	12.629.954	101.599	-848.320	-746.721
Total	105.771.515	8.416.137	2.345.253	7.910.803	2.897.340	97.873.105	225.214.154	4.840.024	-7.790.029	-2.950.005

En euros	2013						Notionnel total	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette
	Echéancier des notionnels au 31 décembre 2013									
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux d'intérêts			5.725.000		6.000.000	6.695.452	18.420.452		-1.651.610	-1.651.610
Equity swap						50.000.000	50.000.000	3.866.000		3.866.000
Options		102.583.746					102.583.746		-2.478.256	-2.478.256
Instruments dérivés sur taux d'intérêts		102.583.746	5.725.000		6.000.000	56.695.452	171.004.198	3.866.000	-4.129.866	-263.866
Autres	3.305.360	2.912.315	2.691.137	2.345.253	1.910.803	2.770.445	15.935.313		-440.867	-440.867
Autres instruments dérivés	3.305.360	2.912.315	2.691.137	2.345.253	1.910.803	2.770.445	15.935.313		-440.867	-440.867
Total	3.305.360	105.496.061	8.416.137	2.345.253	7.910.803	59.465.897	186.939.511	3.866.000	-4.570.733	-704.733

9.2. Echancier des flux contractuels

Les flux contractuels des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En euros	2014							Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2014							
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêts	-421.372	-421.372	-289.710	-289.710	-86.670	-89.220	-1.598.053	
Equity swap	1.918.000	1.918.000	1.918.000	1.918.000	1.918.000	8.204.500	17.794.500	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	1.496.629	1.496.629	1.628.290	1.628.290	1.831.330	8.115.280	16.196.447	
Swaps de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-701.981	-1.286.966	
Instruments dérivés de change	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-116.997	-701.981	-1.286.966	
Autres	-357.822	-369.025	-347.816	-289.473	-188.766	-144.178	-1.697.081	
Autres instruments dérivés	-357.822	-369.025	-347.816	-289.473	-188.766	-144.178	-1.697.081	
Total	1.021.810	1.010.606	1.163.477	1.221.820	1.525.567	7.269.121	13.212.401	

En euros	2013							Flux Total
	Echéancier des flux au 31 décembre 2013							
	< 1 an	< 2 ans	< 3 ans	< 4 ans	< 5 ans	> 5 ans		
Swaps de taux d'intérêts	-421.372	-421.372	-421.372	-289.710	-289.710	-175.890	-2.019.425	
Equity swap	1.158.500	1.385.500	1.385.500	1.385.500	1.385.500	6.927.500	13.628.000	
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	737.129	964.129	964.129	1.095.790	1.095.790	6.751.610	11.608.576	
Autres	-330.368	-361.382	-372.530	-351.212	-292.587	-338.819	-2.046.898	
Autres instruments dérivés	-330.368	-361.382	-372.530	-351.212	-292.587	-338.819	-2.046.898	
Total	406.760	602.746	591.599	744.578	803.203	6.412.791	9.561.677	

10. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

(En euros)	2014		
	Immobilier d'exploitation	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	4.680.223	3.982.703	8.662.926
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.170.639	-2.752.339	-3.922.978
Valeur comptable nette au 1er janvier	3.509.584	1.230.364	4.739.948
Nouvelles acquisitions (+)	335.831	544.057	879.888
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-410.007	-410.007
Charge d'amortissement (-)	-168.754	-382.967	-551.720
Extourne d'amortissement à la suite de cessions et désaffectations (+)		276.213	276.213
Valeur comptable nette au 31 décembre	3.676.661	1.257.660	4.934.321
Valeur comptable brute au 31 décembre	5.016.055	4.116.753	9.132.807
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.339.393	-2.859.093	-4.198.486

(En euros)	2013		
	Immobilier d'exploitation et terrains	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute au 1er janvier	4.643.444	3.621.634	8.265.078
Amortissements cumulés au 1er janvier	-1.007.121	-2.487.712	-3.494.833
Valeur comptable nette au 1er janvier	3.636.323	1.133.922	4.770.245
Nouvelles acquisitions (+)	36.779	585.310	622.089
Sorties d'immeubles et d'autres immobilisations corporelles (-)		-224.240	-224.242
Charge d'amortissement (-)	-163.518	-476.283	-639.801
Amortissement annulés à la suite de cessions et désaffectations (+)		211.657	211.657
Valeur comptable nette au 31 décembre	3.509.584	1.230.364	4.739.948
Valeur comptable brute au 31 décembre	4.680.223	3.982.703	8.662.926
Amortissements cumulés au 31 décembre	-1.170.639	-2.752.339	-3.922.978

11. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance et autres créances

11.1. Ventilation des créances par nature

(En euros)	2014			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	16.688.908		16.688.908	16.688.908
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	534.000		534.000	534.000
Sous-Total	17.222.907		17.222.907	17.222.907
Créances nées d'autres activités	3.787.713		3.787.713	3.787.713
Créances fiscales	736.977		736.977	736.977
Créances nées d'opérations de location-financement	68.287.621		68.287.621	86.864.777
Autres créances	4.633.989		4.633.989	4.633.989
Sous-Total	77.446.300		77.446.300	96.023.456
Total	94.669.207		94.669.207	113.246.363
Partie non courante	61.138.120		61.138.120	73.135.394
Partie courante	33.531.087		33.531.087	40.110.969

(En euros)	2013			
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptées	21.611.207		21.611.207	21.611.207
Créances nées d'opérations de réassurance cédées	714.961		714.961	714.961
Sous-total	22.326.168		22.326.168	22.326.168
Créances nées d'opérations de location-financement	54.999.432		54.999.432	66.550.916
Autres créances	22.824.341		22.824.341	22.824.341
Sous-total	77.823.773		77.823.773	89.375.257
Total	100.149.941		100.149.941	111.701.425
Partie non courante	54.462.778		54.462.778	60.744.618
Partie courante	45.687.163		45.687.163	50.956.807

11.2. Créances de location-financement

	Echéancier des flux au 31 décembre 2014			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
2014	7.149.501	28.165.871	32.972.248	68.287.621
2013	9.389.373	33.685.325	11.924.734	54.999.432

12. Autres actifs

(En euros)	2014	2013
Interets et loyers acquis non échus	39.369.819	42.251.533
Autres comptes de régularisation	624.088	1.370.966
Total	39.993.907	43.622.499

Les intérêts et loyers acquis non échus sont principalement composés des intérêts sur coupons relatifs à l'exercice clôturé mais qui seront perçus au cours de l'exercice suivant.

13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En euros)	2014	2013
Soldes bancaires et autres valeurs disponibles	263.045.834	93.773.288
Équivalents de trésorerie	100.929.403	90.070.136
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie	363.975.237	183.843.424
Total trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	363.975.237	183.843.424

Le taux d'intérêt effectif sur les placements de trésorerie à court terme est de 0,37 % au cours de l'exercice 2014 (contre 0,58 % en 2013).

14. Capital social et primes d'émission

De par sa forme juridique, Integrale c.c.a. n'a pas de capital social.

Nous attirons l'attention du lecteur sur la modification effectuée sur la classification du fonds de garantie (voir point 2 ci-avant).

15. Résultats reportés et autres réserves, résultat net de la période

Les réserves inscrites au bilan en date de clôture sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013
Réserve AFS	245.484.243	69.518.369
Réserves consolidées	64.074.120	70.154.653
Résultats reportés	33.635.276	-13.286.538
Résultats reportés et autres réserves	343.193.638	126.386.483
Résultat de l'année	59.540.887	46.921.814
Total des résultats reportés et autres réserves	402.734.525	173.308.297

Le poste des réserves est principalement impacté par le résultat de la période et les ajustements à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente.

Integrale dispose d'un fonds de réserve constitué afin de faire face à tout déficit. Lors de la transition aux normes IFRS, ce fonds a fait l'objet d'un reclassement du poste des provisions techniques vers la rubrique des fonds propres.

16. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

16.1. Ventilation des passifs liés à des contrats d'assurance

Les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décomposent comme suit :

(En euros)	Activités vie	
	2014	2013
Provisions mathématiques	2.445.856.523	2.212.096.131
Provisions pour sinistres	13.549.065	14.742.093
Passifs liés à des contrats d'assurance	2.459.405.588	2.226.838.224
Passifs liés à des contrats d'assurance en unité de compte	15.754.314	14.459.568
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	6.837.983	5.607.956
Passifs liés aux avantages au personnel	17.950.528	14.528.704
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (bruts)	2.499.948.413	2.261.434.451
Total des passifs liés à des contrats d'assurance (net de la part des réassureurs)	2.499.948.413	2.261.434.451

La partie courante (court terme) de ces passifs liés à des contrats d'assurance est de 208.488.896 euros au 31 décembre 2014 et 132.921.409 euros au 31 décembre 2013.

Les réassureurs ne disposent pas de parts dans les provisions mathématiques du Groupe.

Vu le montant non significatif par rapport au total des réserves mathématiques, les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ont été classés en tant que contrats d'assurance.

16.2. Évolution des passifs relatifs aux contrats d'assurance

(En euros)	Activités vie	
	2014	2013
Passifs liés à des contrats d'assurance au 1er janvier	2.226.838.224	2.016.489.036
Primes	270.235.155	239.593.212
Prestations	-124.526.521	-115.496.023
Revalorisation des provisions	75.258.565	73.756.418
Transferts	10.694.903	10.499.517
Provisions pour sinistres	905.262	1.996.064
Passifs liés à des contrats d'assurance au 31 décembre	2.459.405.588	2.226.838.224

Les charges de prestations des contrats d'assurance présentées au compte de résultats s'élève à 350.808.039 euros. Cette charge est composée des prestations en rentes et capitaux (voir rubrique « prestations » dans le tableau ci-dessus) et de la variation des passifs liés à des contrats d'assurance.

17. Dettes de financement

17.1. Ventilation par nature

(En euros)	2014	2013 Retraité	2013
Fonds de garantie	30.000.000	30.000.000	0
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	220.759.030	176.031.947	176.031.947
Dettes envers les établissements de crédit	109.383.751	115.825.395	115.825.395
Autres	3.625.982	3.644.219	3.644.219
Total des dettes de financement	363.768.763	325.501.561	295.501.561

Nous attirons l'attention du lecteur sur la modification effectuée sur la classification du fonds de garantie (voir point 2 ci-avant).

La juste valeur des emprunts subordonnés au 31 décembre 2014 s'élève à 105,0 millions d'euros (contre 123,7 millions d'euros au 31 décembre 2013). En ce qui concerne les dettes envers les établissements de crédit, leur juste valeur au 31 décembre 2014 s'élève à 94,9 millions d'euros (contre 96,7 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les gages donnés par la maison mère sur les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 27,5 millions d'euros.

17.2. Ventilation par échéance

(En euros)	2014			Total de la valeur au bilan
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			30.000.000	30.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles			220.759.030	220.759.030
Dettes envers les établissements de crédit	25.034.271	55.515.982	28.833.498	109.383.751
Autres	14.577	107.078	3.504.326	3.625.982
Total des dettes de financement	25.048.848	55.623.061	283.096.854	363.768.763

(En euros)	2013 Retraité			Total de la valeur au bilan
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fonds de garantie			30.000.000	30.000.000
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	105.946.178	4.276.233	65.809.536	176.031.947
Dettes envers les établissements de crédit	7.364.810	74.458.758	34.001.827	115.825.395
Autres	121.474	485.896	3.036.849	3.644.219
Total des dettes de financement	113.432.462	79.220.886	132.848.212	325.501.561

(En euros)	2013			Total de la valeur au bilan
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts obligataires subordonnés non convertibles	105.946.178	4.276.233	65.809.536	176.031.947
Dettes envers les établissements de crédit	7.364.810	74.458.758	34.001.827	115.825.395
Autres	121.474	485.897	3.036.849	3.644.219
Total des dettes de financement	113.432.462	79.220.887	102.848.212	295.501.561

Autres dettes

Les autres dettes courantes (à l'exception des provisions, des dettes fiscales, des dettes financières et des dettes directement associées à des actifs non courants disponibles à la vente) peuvent être présentées comme suit :

(En euros)	2014	2013
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.840.376	1.363.116
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	61.572	
Dettes liées aux activités opérationnelles	1.901.947	1.363.116
Impôts sur le résultat courant	734.011	1.370.705
Autres cotisations et taxes	3.693.321	2.169.376
Dettes d'impôt exigible	4.427.332	3.540.081
Dettes sociales	1.945.817	2.523.078
Dettes diverses	13.901.362	7.742.135
Compte de régularisation passifs	11.727.251	10.915.891
Autres dettes	27.574.430	21.181.104
Total des autres passifs	33.903.709	26.084.301

L'ensemble des autres passifs présentés ci-dessus sont exigibles à court terme.

18. Actifs et passifs d'impôts différés

Tel que mentionné préalablement, Integrale c.c.a. n'est pas soumise à l'impôt des sociétés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont relatifs aux sociétés du Groupe soumises à cet impôt.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même juridiction fiscale.

18.1. Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs d'impôts différés par nature avant compensation par entités légales. Le total des impôts différés nets correspondent au solde des actifs et passifs d'impôts différés repris au bilan.

(En euros)	2014		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Impôts différés sur les réserves liées à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		6.096.353	-6.096.353
Impôts différés sur les réserves liées à d'autres sources (*)		31.177.643	-31.177.643
Impôts différés sur le résultat lié à d'autres sources		31.260	-31.260
Impôts différés sur le résultat liés aux pertes fiscales activées	5.819.450		5.819.450
Total	5.819.450	37.305.256	-31.485.806

(En euros)	2013		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Impôts différés sur les réserves liées à la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		1.467.464	-1.467.464
Impôts différés sur les réserves liées à d'autres sources (*)	967.170	27.917.504	-26.950.334
Impôts différés sur le résultat liés aux pertes fiscales activées	5.167.748		5.167.748
Total	6.134.917	29.384.968	-23.250.051

(*) Différences liées aux immeubles (différence de valorisation à l'ouverture en IFRS)

18.2. Évolution des actifs et passifs d'impôts différés

En euros	2014			2013		
	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets	Impôts différés actifs (IDA)	Impôts différés passifs (IDP)	Impôts différés nets
Valeur nette comptable au 1er janvier	1.621.731	24.871.782	-23.250.051	1.585.692	24.065.240	-22.479.548
Variations par le compte de résultats	532.952	-1.692.447	2.225.400	47.628	439.100	-391.472
Variation par les autres éléments du résultat global relatifs à des gains et pertes recyclable au compte de résultat		4.748.021	-4.748.021		117.208	-117.208
Variation par les autres éléments du résultat global - Autres		6.542.277	-6.542.277	-11.589	197.175	-208.764
Variation liées aux regroupements d'entreprises			0		53.059	-53.059
Autres variations		-829.144	829.144			
Valeur nette comptable au 31 décembre	2.154.683	33.640.489	-31.485.806	1.621.731	24.871.782	-23.250.051

18.3. Latences fiscales

(En euros)	2014	2013
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif a été reconnu :		
Utilisation prévue dans l'année	29.171	442.993
Utilisation prévue au-delà de l'année	5.790.279	4.724.754
Sous-total	5.819.450	5.167.747
Latences fiscales pour lesquelles un impôt différé actif n'a pas été reconnu :		
Recouvrement limité dans le temps		
Recouvrement illimité dans le temps	28.151.974	3.615.284
Sous-total	28.151.974	3.615.284
Total des latence fiscales	33.971.424	8.783.031

19. Avantages au personnel

Integrale c.c.a. offre à son personnel actif et retraité des avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages ont été valorisés conformément à la norme IAS 19. La dette correspondante IAS 19 reconnue au bilan peut être décomposée comme suit.

19.1. Détail par nature d'avantages au personnel

(En euros)	2014	2013
Engagements de retraites postérieurs à l'emploi	17.719.553	14.365.252
Autres avantages à long terme du personnel	230.975	163.452
Total	17.950.528	14.528.704
Partie courante	312.950	227.593
Partie non courante	17.637.578	14.301.111

19.2. Engagements de retraite postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La totalité des régimes octroyés au personnel des différentes filiales du Groupe sont assurés au sein même du Groupe à l'exception du régime sectoriel de la commission paritaire 306, qui est assurée auprès de l'OFP OGEO2Pension. Il s'agit d'un plan de retraite alimenté par une prime annuelle de 175 Euros pour un travailleur à temps plein. Le plan ayant démarré récemment, les engagements ne sont pas significatifs.

A côté de ce régime sectoriel, deux types de régimes distincts coexistent :

- i. Les régimes à prestations définies, selon lesquels un montant prédéfini sera versé à un employé à son départ en retraite, ou durant sa retraite. Ce montant dépend généralement des facteurs suivants : nombre d'années de service, salaires et plafond de pension légale. Ces régimes ont été fermés le 1er mars 2006 : tout nouvel engagé bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.
- ii. Les régimes à cotisations définies qui sont des contrats de retraite par lesquels l'employeur s'engage à hauteur d'un financement. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et non sur le niveau des prestations, contrairement aux régimes à prestations définies. Le montant de la retraite des salariés se calcule alors par rapport au cumul des cotisations versées et capitalisées. La loi belge sur les pensions complémentaires impose un rendement minimum garanti sur les cotisations patronales et personnelles. La prise en compte de cette loi conjuguée à la définition du plan amène à considérer les plans belges à cotisations définies comme des plans à prestations définies selon la norme IAS 19. L'employeur conserve donc une obligation après le paiement des cotisations. Pour ce faire, Integrale c.c.a. comptabilise tous les plans de pension comme s'ils étaient des plans à prestations définies. Les estimations de ces engagements ont été déterminées en utilisant la méthode « Projected Unit Credit », méthode reconnue pour la norme IAS 19 pour les plans de pensions à prestations définies.

Enfin, du fait que le Groupe assure lui-même les prestations futures des régimes de pensions octroyés à son personnel, les actifs de couverture des plans de pension ne correspondent pas à la définition d'actifs du régime au sens de l'IAS 19. La provision pour engagement de retraite est donc présentée brute à l'état de la situation financière sans déduction des actifs du plan. Les actifs du plan, dont la juste valeur s'élevait à 12.020.386 euros au 31 décembre 2014 (2013 : 11.283.524 euros), sont comptabilisés parmi les actifs financiers (NB : la juste valeur qu'on renseigne ci-dessus comprend les deux plans cotisations et prestations définies).

Le Groupe assure également lui-même un régime de primes d'ancienneté (Jubilee) qui sont versées à l'occasion des 25 ans de service, des 30 ans de service, des 35 ans et des 45 ans de service. Le montant de l'avantage est égal respectivement à 1/4, 1/2, 3/4 et 1 mois de salaire. Si la carrière prestée au sein du Groupe n'est pas supérieure ou égale à 75 % de la carrière totale, un prorata est appliqué.

A. Évolution de la valeur actuelle des régimes de retraite et des autres avantages

(En euros)	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	14.365.252	163.452	14.528.704	13.958.847	237.530	14.196.377
Coût des services rendus	1.015.808	13.316	1.029.124	729.041	19.814	748.855
Coût financier	412.955	5.040	417.995	310.099	5.339	315.438
Contributions versées par les participants	113.254	-	113.254	103.910	-	103.910
Écarts actuariels	1.996.691	74.496	2.071.187	-84.535	-91.222	-175.757
Variations des cours des monnaies étrangères	-	-	-	-	-	-
Prestations de services	-85.876	-25.328	-111.204	-322.735	-8.009	-330.744
Transferts d'obligations pour les sortis au 1er janvier	-98.530	-	-98.530	-329.377	-	-329.377
Coûts des services passés	-	-	-	-	-	-
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Réductions	-	-	-	-	-	-
Règlements	-	-	-	-	-	-
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	17.719.553	230.975	17.950.528	14.365.252	163.452	14.528.704

(En euros)	2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Écarts actuariels	1.996.691	74.496	2.071.187
- dus aux changements d'hypothèses financières	1.989.323	19.648	2.008.971
- dus aux changements d'hypothèses démographiques	916.013	-	916.013
- autres	-908.645	54.848	-853.798

B. Hypothèses actuarielles

Le calcul de la dette est basé sur des hypothèses actuarielles qui ont été déterminées à chaque date de clôture. Elles sont non seulement basées sur des facteurs macroéconomiques pertinents pour les dates en question mais aussi sur les différentes caractéristiques des plans valorisés. Elles représentent la meilleure estimation d'Integrale c.c.a. pour le futur. Elles sont revues périodiquement en fonction des évolutions des marchés et des statistiques disponibles.

	2014	2013
Taux d'actualisation appliqué	1,20%	2,66%
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,80%	4,00%
Augmentations futures des prestations définies	1,80%	2,00%
Taux de rendement attendu des droits au remboursement comptabilisés en tant qu'actifs	s.o.	s.o.
Taux d'évolution des coûts médicaux (sur base du taux d'inflation)	s.o.	s.o.

Le taux d'actualisation obtenu en prenant le taux sans risque au 31/12/2014 (taux swap à 7 ans) et en le majorant du coût du risque de solvabilité des obligations de bonne qualité (prix d'un CDS ITRX EUR de durée 7 ans) aurait été de 1.38 %. Ce taux a été limité à 1,20 %. Il peut être rappelé que ce taux est par nature différent du taux de rendement de notre portefeuille, 3,50 %, qui est retenu pour le calcul du test de suffisance des réserves (LAT ou liability adequacy test).

Analyse de sensibilité

La valeur actuelle des obligations des régimes de retraite a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2014	2013
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (1,320%)	17.520.966	14.020.804
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (1,080%)	17.922.363	14.724.926
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (4,180%)	18.573.469	15.150.559
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (3,420%)	16.925.822	13.640.181
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (1,980%)	17.526.581	14.175.507
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,620%)	17.908.916	14.559.990
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	17.690.840	14.321.154

La valeur actuelle des obligations des autres prestations (prime ancienneté) a été déterminée en faisant varier certains paramètres de +10 % ou de -10 %.

(En euros)	2014	2013
Taux d'actualisation appliqué augmenté de 10% (2,93%)	228.254	159.627
Taux d'actualisation appliqué diminué de 10% (2,39%)	233.752	167.437
Taux attendu d'augmentation des salaires augmenté de 10% (4,40%)	238.830	168.755
Taux attendu d'augmentation des salaires diminué de 10% (3,60%)	223.536	158.419
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales augmenté de 10% (2,20%)	230.975	163.452
Taux d'indexation et d'augmentation des prestations sociales diminué de 10% (1,80%)	230.975	163.452
Rajeunissement de 3 ans des tables de mortalité	231.857	164.063

C. Coûts à charge du compte de résultats

(En euros)	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Coût des services rendus	1.015.808	13.316	1.029.124	729.041	19.814	748.855
Coût financier	412.955	5.040	417.995	310.099	5.339	315.439
Contributions versées par les participants	113.254		113.254	103.910		103.910
Prestations de services	-184.407	-25.328	-209.735	-322.735	-8.009	-330.744

D. Coûts portés dans les fonds propres (Other Comprehensive Income)

(En euros)	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres avantages à long terme du personnel	Total
Ecart actuariels	1.996.691	74.496	2.071.187	-84.535	-91.222	-175.757

E. Informations complémentaires relative à la norme IAS 19

La durée des engagements de retraite et celle des autres avantages à long terme passent d'environ 9 ans à 11 années, modification causée par la prise en compte de deux années supplémentaires pour les travailleurs bénéficiant du régime à Prestations Définies.

(En années)	2014	2013
Duration - RETRAITE	9,33	9,2
Duration - AUTRES PRESTATIONS POSTERIEURES AL'EMPLOI	9,8	9,08
Duration - TOTALE	9,33	9,2

Les allocations et taxes à charge du groupe Integrale pour l'exercice 2014 sont estimées à 995.704,06 Euros contre 113.254,33 Euros pour les contributions versées par les participants.

Les prestations attendues au cours des prochains exercices sont données dans le tableau ci-après.

(En euros)	Prestations attendues		
	2014		
	Régimes de retraite	Autres prestations	Total
< 1 an	214.842	28.114	242.956
1 à 2 ans	0	23.035	23.035
2 à 3 ans	0	24.418	24.418
3 à 4 ans	1.540.012	13.743	1.553.755
4 à 5 ans	0	7.762	7.762
5 à 6 ans	0	16.247	16.247
6 à 11 ans	0	83.899	83.899

20. Provisions pour risques et charges

En euros	2014		
	Provisions pour litiges	Provisions pour autres risques et charges	Total
Provisions au 1er janvier 2014	182.619	15.001	197.620
Dotations (+)	42.921	3.748	46.669
Provisions au 31 décembre 2014	225.540	18.749	244.289

(En euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour autres risques et charges	Total
Provisions au 1er janvier 2013	127.767	15.001	142.768
Dotations (+)	54.852		54.852
Utilisations (-)			
Reprises (-)			
Provisions au 31 décembre 2013	182.620	15.001	197.620

Les provisions concernent principalement des litiges immobiliers.

21. Résultat des activités d'assurance

21.1. Chiffre d'affaires des activités d'assurance

(En euros)	2014		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Primes émises brutes	270.235.155		270.235.155
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.829.098		-1.829.098
Primes acquises	268.406.056		268.406.056
Autres produits des activités d'assurance	4.977.906		4.977.906
Chiffre d'affaire des activités d'assurance (net de réassurance)	273.383.963		273.383.963

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement expliqué par l'encaissement d'Integrale c.c.a. Il se répartit en primes récurrentes (91,2 millions d'euros en 2014) et en primes uniques (167,8 millions d'euros en 2014). Le solde étant expliqué par l'encaissement d'Integrale Luxembourg. Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (49 %) et l'assurance vie individuelle (51 %).

(En euros)	2013		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Primes émises brutes	239.949.961		239.949.961
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.862.662		-1.862.662
Primes acquises	238.087.299		238.087.299
Autres produits des activités d'assurance	2.548.961		2.548.961
Chiffre d'affaires des activités d'assurance (net de réassurance)	240.636.260		240.636.260

En 2013, le chiffre d'affaires du Groupe se répartit en primes récurrentes (78,4 millions d'euros) et en primes uniques (151,9 millions d'euros). Les primes encaissées se répartissent entre les produits d'assurance de groupe (53 %) et l'assurance vie individuelle (47 %).

21.2. Charges techniques des activités d'assurance

(En euros)	2014		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Charges des prestations d'assurance	-350.808.039		-350.808.039
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.872.864		1.872.864
Charges de gestion	-8.173.409		-8.173.409
Charges techniques des activités d'assurance	-357.108.584		-357.108.584

(En euros)	2013		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec PBD	Total
Charges des prestations d'assurance	-325.216.041		-325.216.041
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.542.720		1.542.720
Charges de gestion	-7.162.832		-7.162.832
Charges techniques des activités d'assurance	-330.836.153		-330.836.153

21.3. Résultat net des cessions en réassurance

(En euros)	2014	2013
Primes acquises cédées aux réassureurs	-1.829.098	-1.862.662
Charges ou produits nets des cessions aux réassureurs	1.872.864	1.542.720
Résultat net des cessions en réassurance	43.766	-319.942

22. Résultat financier net

(En euros)	2014						Total
	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges de gestion des placements	Charges liées aux dettes de financement	
Immeubles de placement	4.654.630			-26.433.486	-10.145.481	-13.483.666	-45.408.003
Actions et fonds disponibles à la vente	2.765.295	-799.775		136.776	29.241		2.131.537
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat	5.819		1.131.530				1.137.348
Actions et fonds détenus à des fins de transaction							
Actions et fonds d'investissement	2.771.113	-799.775	1.131.530	136.776	29.241		3.268.885
Obligations disponibles à la vente	61.287.631	66.253.003	19.287				127.559.921
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat ^(e)	23.905.784	-3.401.625	-1.522.025				18.982.134
Obligations détenues à des fins de transaction							
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	2.533.651	66.850					2.600.501
Obligations non cotées au coût amorti							
Obligations	87.727.065	62.918.228	-1.502.738				149.142.555
Prêts, dépôts et autres placements financiers	5.000.698	-52.267					4.948.432
Instruments financiers dérivés	3.327.753		-891.022		-3.757.055		-1.320.323
Placements afférents aux contrats en unités de compte							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.072.274			-200.000			872.274
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	104.553.534	62.066.186	-1.262.230	-26.496.710	-13.873.295	-13.483.666	111.503.820

2013

(En euros)	Produits nets des placements	Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements	Variation de la juste valeur des placements comptabilisée par le résultat	Variation des dépréciations et amortissements sur placements	Charges des dettes et de gestion des placements	Total
Immeubles de placement		88.767		-13.457.295		88.767
Actions et fonds disponibles à la vente	3.897.777	578.754				4.476.531
Actions et fonds comptabilisés à la juste valeur par résultat		239.842				239.842
Actions et fonds détenus à des fins de transaction						
Actions et fonds d'investissement	3.897.777	818.596				4.716.373
Obligations disponibles à la vente	60.857.083	22.748.495		-5.890.459		77.715.120
Obligations comptabilisées à la juste valeur par le résultat	19.491.305	-3.633.317	28.136.183	-65.375		43.928.796
Obligations détenues à des fins de transaction						
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	1.781.913	-72.080				1.709.832
Obligations non cotées au coût amorti						
Obligations	82.130.301	19.043.098	28.136.183	-5.955.834		123.353.748
Prêts, dépôts et autres placements financiers	13.315.302				-17.637.529	-4.322.227
Instrument financiers dérivés	14.954.359	-2.724.246	4.522.251		-11.471.868	5.280.495
Placements afférents aux contrats en unités de compte						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70.406	227.915				298.320
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	114.368.144	17.454.129	32.658.433	-19.413.129	-29.109.397	115.958.180

23. Dépenses par nature

(En euros)	2014	2013
Frais de personnel (voir détail note 25)	9.786.421	9.333.983
Biens et services divers	4.744.705	4.944.447
Charges locatives (précompte immobilier)	4.225.666	3.078.548
Charges liées aux immeubles d'exploitation	4.342.877	3.590.445
Dotations et amortissements	571.936	560.447
Frais généraux récupérés (-)	-5.135.003	-3.832.844
Total des frais généraux par nature	18.536.602	17.675.026

24. Charges de personnel

(En euros)	2014	2013
Salaires	6.545.529	6.152.584
Charges de sécurité sociale	1.654.268	1.487.476
Avantages au personnel	1.350.638	837.460
Autres avantages	235.986	194.975
Total des frais de personnel	9.786.421	8.672.495

25. Impôts sur le résultat

Détail de la charge d'impôts

(En euros)	2014	2013
Impôt exigible	898.571	677.977
Impôt différé	-2.225.400	-424.390
Impôt sur le bénéfice des activités courantes	-1.326.829	253.587
Impôt exigible des activités destinées à être cédés		
Impôt différé des activités destinées à être cédés		
Impôt des activités destinées à être cédées		
Charge d'impôts totale	-1.326.829	253.587

(En euros)	2014	2013
Bénéfice avant impôts	53.198.785	45.390.868
Taux imposition théorique	33,99%	33,99%
Charge/Produit d'impôt théorique	-18.082.267	-15.428.356
Incidence du résultat non soumis à l'impôt des sociétés	23.706.654	16.877.437
Incidence des différences temporaires et latences fiscales	-4.297.558	-1.702.668
Charge/produit d'impôt réel	1.326.829	-253.587

Le résultat consolidé IFRS de l'exercice avant impôt s'élève à 53,2 millions EUR. La charge d'impôt exigible ne correspond toutefois pas à ce résultat multiplié par le taux d'imposition. En effet, rappelons qu'Integrale c.c.a., principale contributrice au résultat du Groupe, n'est pas soumise à l'impôt des sociétés.

26. Engagements

Autres droits et engagements qui ne sont pas reflétés dans le bilan

Les sûretés réelles données par des tierces parties en tant que sécurité pour des dettes ou des engagements s'élèvent à 6 millions d'euros (montant identique en 2013).

Les garanties réelles sur actifs propres comprises dans la consolidation et accordées en tant que sécurité pour des dettes ou engagements s'élèvent à 375 millions d'euros (254 millions d'euros en 2013).

Signalons également qu'Integrale détient des garanties promises par des tiers pour son compte par l'intermédiaire des prêts hypothécaires (14,1 millions d'euros) et des prêts garantis (10,7 millions d'euros) octroyés.

27. Transactions avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

(En euros)	2014	2013
Rémunérations aux principaux dirigeants		
Avantages à court terme	1.262.869	1.319.950
Avantages postérieurs à l'emploi	381.769	473.287

28. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'éléments postérieurs à la clôture qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2014.

29. Liste des sociétés consolidées

29.1. Liste des filiales

Integrale c.c.a. possède les filiales suivantes :

Situation au 31 décembre	2014			2013
	Pays	Devise	Secteur d'activité	Fraction du capital détenue (en %)
Maison mère :				
Integrale Caisse Commune d'Assurance	BE	EUR	Assurance	
Sociétés consolidées par intégration globale:				
Integrale Luxembourg SA	LU	EUR	Assurance	100,00%
Integrale Immo Management SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Ariane Building SA	BE	EUR	Immobilier	75,00%
Integrale Insurance Services SA	BE	EUR	Service	70,00%
Vital Building SA	BE	EUR	Immobilier	50,00%
Regent Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
Nivelles Property SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
Integrale Zaventem Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
South City Office Fonsny SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
Arsenal Building SA	BE	EUR	Immobilier	55,00%
Copernicus Site SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%
Immo Fractal SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Draper Estate SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%
Drapfin SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%
Lozana Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Waterside SA	BE	EUR	Immobilier	60,00%
Gutenberg SA	BE	EUR	Immobilier	92,15%
New Mecco Warehouse SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
FM-A Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Integrale Immo Lux SARL	LU	EUR	Immobilier	100,00%
Immo Haecht 1442 SA	BE	EUR	Immobilier	85,00%
Cerep Loi 1 SA	BE	EUR	Immobilier	51,00%
Cerep Loi 2 SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Ginkgo Park SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Office Park Allieur SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
La Foncière Liégeoise SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
SPV JVC Gemeentepark Brasschaat SA	BE	EUR	Immobilier	99,00%
Building Green One SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%
Luso Invest SA	BE	EUR	Immobilier	100,00%

29.2. Filiales non consolidées

Situation au 31 décembre	2014				2013
	Pays	Devise	Motif de l'exclusion	Fraction du capital détenue (en %)	Fraction du capital détenue (en %)
Integrale Green Energy SA	BE	EUR	Non significatif	45,00%	45,00%
Europamut - Mediação de Seguros S.A.	POR	EUR	Non significatif	33,33%	33,33%
Grijze Poort B.V.	NL	EUR	Non significatif	100,00%	
C.V. Benine	NL	EUR	Non significatif	23,00%	

Ces filiales sont comptabilisées au coût d'acquisition.

30. Honoraires des auditeurs

Le détail des honoraires des auditeurs (HTVA) se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

(en euros)	2014
Emoluments du (des) commissaire(s)	211.130
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaires(s) est lié (sont liés)	30.784

Rapport de gestion

Contexte financier

Le contexte financier 2014 a été assez changeant. L'année a été marquée par des thématiques variées avec des effets forts différents.

Le rôle des banques centrales a eu un impact important sur les marchés tant des actions que des obligations. La décision de la BCE d'entrevoir la possibilité d'un Quantitative Easing au niveau européen a eu des conséquences sur les niveaux de taux d'intérêt et sur les marchés boursiers. Les risques politiques en Grèce ont également influencé les taux à la baisse. Les baisses de l'Euro et du prix du pétrole, combinées aux annonces de la BCE, ont permis aux marchés « Actions Européennes » de rebondir en fin d'année.

Dans ce contexte, la stratégie d'investissement de notre Caisse Commune a fort bien performé. Nous avons privilégié les investissements en obligations étatiques belges et italiennes. La baisse des taux continue sur l'année 2014 nous a permis de réaliser une performance de près de 20 % sur ces actifs.

A côté des obligations étatiques, nous avons privilégié les obligations d'entreprises de taille moyenne. La désintermédiation bancaire et le besoin de financement de certaines entreprises ont permis d'investir dans des obligations qui offrent des rendements attractifs pour un risque limité.

Les marchés « Actions » ont été plus volatils et ont moins bien presté que les marchés obligataires en 2014. Toutefois, nous avons pu profiter de cette volatilité pour investir dans des produits EMTN indexés sur l'EuroStoxx50 offrant des rendements conditionnés mais sécurisés. Néanmoins, la hausse modérée des marchés boursiers nous a permis de retrouver des niveaux proches du cours d'acquisition de notre portefeuille « Actions ».

De même, nous avons profité de notre position sur le marché immobilier belge pour augmenter nos investissements. Ici aussi, tant par la qualité des locataires que par la durée des baux souscrits, nous avons pu investir dans des bâtiments offrant un ratio rendement / sécurité maximal.

Integrale est et reste investisseur net

Integrale est principalement active dans le second pilier. Ainsi, considérant qu'un affilié ne peut procéder au rachat de son capital qu'au plus tôt à l'âge de 60 ans, Integrale dispose d'une bonne prévisibilité des flux sortants.

Sous des hypothèses prudentes, la projection des flux entrants (primes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) reste structurellement supérieure à l'estimation des flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) tout au long des 10 prochaines années.

En conséquence, notre Caisse commune n'est pas contrainte de procéder à la réalisation forcée d'actifs moins performants pendant des périodes troublées sur les marchés financiers.

Cela nous permet d'optimiser notre gestion ALM, en sélectionnant des actifs répondant au mieux à la nature « long terme » de nos engagements.

Cette optimisation s'inscrit dans la démarche ORSA et, plus généralement, dans le cadre d'une saine gestion des risques.

Chiffres clés de l'exercice

Chiffre d'affaires et provisions techniques

Le chiffre d'affaires des activités d'assurance, pour l'année 2014, s'élève à € 273,4 millions.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance et d'investissement atteignent un montant de € 2.499,9 millions, soit une croissance de 10,5 %.

Fonds propres

Au 31 décembre 2014, la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés s'élève à € 402,7 millions contre € -173,3 millions en 2013. La croissance de ceux-ci est principalement liée au résultat de l'exercice et à l'appréciation du portefeuille obligataire classé en « disponible à la vente » dont l'impact des valorisations est enregistré dans les fonds propres.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait qu'une modification a été effectuée sur la classification du fonds de garantie (montant de 30 millions d'euros au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014).

Rappelons que, de par sa forme juridique, Integrale c.c.a. ne dispose pas de capital social. A la suite de la Directive 2009/138 relative à la réglementation Solvabilité II, le Conseil d'administration d'Integrale, en sa séance du 14 décembre 2011, a pris la décision d'instaurer un fonds de garantie destiné à compléter les éléments constitutifs de la solvabilité de la caisse commune.

Dans les comptes sociaux d'Integrale CCA, ce fonds de garantie est classé sous la rubrique des capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, la valeur nominale du fonds de garantie de 30 millions d'euros avait été également présentée parmi les capitaux propres dans les comptes consolidés IFRS.

Préalablement à l'émission d'un emprunt subordonné (décembre 2014) coté sur le marché Euronext, l'autorité des marchés financiers (FSMA) a analysé les comptes consolidés 2013 du groupe Integrale et a estimé que ce fonds de garantie devait être reclassé dans la rubrique des dettes de financement. La FSMA considère en effet que le caractère non discrétionnaire et mécanique du paiement de la rente implique le reclassement en passif financier.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette demande en reclassant le montant de 30 millions d'euros sous le poste « fonds de garantie » faisant partie de la rubrique des « dettes de financement ».

A toutes fins utiles, le Conseil d'administration rappelle que le fonds de garantie constitue un élément de fonds propres de base au sens de la réglementation solvabilité II et qu'il est immédiatement disponible pour absorber les pertes. En effet, selon les dispositions du contrat liant Integrale CCA et les souscripteurs, les sommes versées dans le fonds de garantie sont à la disposition pleine, entière et permanente d'Integrale. En outre, si après prélèvement des sommes disponibles dans le fonds de réserve (fonds servant à combler tout déficit), le compte de résultat d'un exercice présente un solde négatif, il sera procédé à un prélèvement dans le fonds de garantie pour apurer ce solde.

Integrale c.c.a. revoit et reverra ses estimations à chaque date de clôture, en vue de déterminer si la classification de passif financier doit être maintenue.

Marge de solvabilité ajustée

Nous renvoyons le lecteur au chapitre 4 du présent document pour de plus amples informations concernant la gestion du capital et la marge de solvabilité.

Résultats financiers

Les produits financiers nets ont progressé et atteignent un montant de € 165,4 millions contre € 158,5 millions en 2013.

L'application des règles d'évaluation n'a pas amené à comptabiliser en 2014 des corrections de valeur.

Le total du bilan s'élève à € 3.351 millions au 31 décembre 2014, contre un montant de € 2.831 millions à la clôture de l'exercice précédent.

Personnel

Les effectifs d'Integrale évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui doit répondre à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II/ORSA et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

Au 31 décembre 2014, Integrale Cca compte 85,40 collaborateurs en « équivalents temps plein ».

Filiales et participations

Integrale Luxembourg s.a.

L'encaissement d'Integrale Luxembourg s.a., constitué de primes et de transferts, est de € 12,14 millions par rapport à € 10,73 millions lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 13 %.

Le Conseil met en évidence le rôle que joue cette filiale luxembourgeoise dans l'accompagnement de nos membres au Grand-Duché, ainsi que dans plusieurs autres pays de l'Union Européenne, dont les Pays-Bas. Integrale Luxembourg ne se démarque donc pas uniquement pour ses produits dédiés aux expatriés, mais aussi comme une porte ouverte sur l'Europe.

Integrale Insurance Services (IIServices) s.a.

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études ALM, d'actuaire désigné, de comptabilité et de reporting financiers ou encore de compliance.

Signalons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires statutaire pour l'année 2014 est de € 1.202.269 contre € 822.981 en. Le total du bilan est de € 10.829.150 au 31 décembre 2014 contre € 10.800.201 en 2013.

Integrale Immo Management s.a.

Integrale Immo Management s.a. a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Integrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice 2014 de cette société s'est clôturé par un bénéfice statutaire de € 71.363, contre € 167.526 pour l'exercice 2013.

Ariane Building s.a.

Fin 2014, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 74 %.

Le chiffre d'affaires, pour l'année 2014, s'élève à € 1,6 million contre € 2,1 millions en 2013.

Cette filiale enregistre en 2014 une perte statutaire de € 7.894.022 contre € 3.249.950 en 2013. Celle-ci est principalement expliquée par un amortissement exceptionnel de € 5.997.693.

Une dépréciation d'actif a été comptabilisée dans les comptes consolidés. Cet élément explique en grande partie l'augmentation du poste « Amortissements ».

Filiales immobilières constituées ou acquises en 2014

SPV JVC Gemeentepark Braschaat S.A., société immobilière constituée en janvier 2014 dont 99 % des parts sont détenues par Integrale, est propriétaire d'un immeuble (en cours de construction) destiné au « centre de jeunesse et de séjour » de la commune de Braschaat. Le capital de cette société a été constitué pour un montant de € 61.500,00. La quote-part d'Integrale s'élève donc à € 60.885,00.

LUSO INVEST S.A., dont 99,96 % des parts ont été acquises par Integrale et le solde par Integrale Immo Management S.A, détient un immeuble sis à Bruxelles (Commune d'Auderghem). Cet immeuble, dont la réception provisoire est fixée durant le premier trimestre 2015, est loué en sa totalité en vertu d'un contrat de bail de 15 ans ferme conclu avec Marsh.

BUILDING GREEN ONE S.A. détient un immeuble passif sur le site de Tour et Taxis qui abritera le nouveau siège social de l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement à partir du mois de mai 2015 pour une durée de 18 ans. Les parts de cette société ont été acquises à 100 % par le groupe Integrale.

OFFICE PARK ALLEUR S.A. détient un ensemble de bureaux/entrepôts, situé à l'échangeur autoroutier de Loncin, dont les principaux locataires sont Cockerill Maintenance et Ingénierie et Deloitte. La majorité des parts (75,10 %) ont été acquises dans le courant du mois d'août 2014 et le solde des parts au mois de décembre 2014.

LA FONCIERE LIEGEOISE S.A. est une société immobilière dont 100% des parts ont été acquises fin décembre 2014. Cette société est propriétaire d'un centre logistique, situé à Chênée (à proximité de la E25), loué au CHU de Liège pour 33 ans et au groupe de construction BAM Mat pour 12 ans.

Partenariats – Affiliations

Integrale a fait du partenariat un de ses éléments stratégiques de développement.

En 2014, de nouvelles institutions nous ont fait confiance en souscrivant à notre emprunt subordonné. Elles rejoignent nos partenaires actuels, la MGEN et OGEO FUND, présents notamment dans notre activité commune Integrale Insurance Services (IIServices), et Ethias pour les produits CertiFlex et à revenus garantis.

La longue collaboration avec Amonis se poursuit également de façon harmonieuse.

Enfin, Integrale reste présente dans les organes représentatifs de son métier que sont principalement l'AMICE, l'UAAM, l'IABE et l'ABIP.

Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire CBFA_2009_26, la Direction effective a fait rapport au Conseil d'administration, au commissaire agréé et à la BNB concernant l'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein d'Integrale.

Le Conseil d'administration et la Direction effective considèrent que le contrôle interne est adapté à la nature et à l'étendue des activités.

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Nous renvoyons le lecteur au chapitre 29.

Recherche - développement et orientations stratégiques

En 2015, Integrale restera fidèle aux orientations stratégiques prises en 2014, en priorité :

- la mise en conformité de l'entreprise à Solvabilité II et, plus précisément, la mise en œuvre du processus d'ORSA
- le parachèvement de la gouvernance de l'entreprise et de sa gestion des risques
- la recherche de fonds propres complémentaires
- le développement des plans d'entreprises, des consolidations de prépension, des plans sectoriels et des plans pour contractuels du secteur public
- l'intensification de la politique de partenariat avec Amonis, Ogeo Fund, la MGEN et Ethias
- la création de plateformes rassemblant des expertises complémentaires.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale soutiennent ces orientations stratégiques.

Intérêts opposés des administrateurs

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

Risques et incertitudes

Nous renvoyons le lecteur au chapitre 5 concernant l'exposé des principaux risques auxquels Integrale est confrontée.

Compétences et indépendance du Comité d'audit et de risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit et de risques disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité, d'audit et de gestion des risques, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Tous ses membres sont administrateurs de la Caisse commune d'assurance depuis de nombreuses années.

Perspectives 2015

2015 sera également une année contraignante.

A la suite de la chute des taux d'intérêt, la plupart des compagnies d'assurance ont réduit leur taux garanti. Integrale a également suivi le mouvement en mettant tout en œuvre pour rester compétitive sur le marché. Son taux garanti a ainsi été fixé à 1,60 % à partir du 1er avril 2015. Le premier grand défi pour Integrale sera de continuer à obtenir, grâce à son savoir-faire et une structure d'allocation d'actifs adaptée, un rendement élevé alors que les taux d'intérêt sont historiquement bas.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la nouvelle législation Solvency II constitue le deuxième défi de taille. Les travaux à réaliser avant janvier 2016 restent fastidieux. Notre priorité ira à la finalisation des travaux de préparation, à la soumission des premiers résultats aux autorités de contrôle et au maintien d'une marge de solvabilité et taux de couverture des provisions techniques à des niveaux largement suffisants.

Integrale se fixe un troisième défi : ces deux défis majeurs ne doivent pas diminuer le service de qualité accordé à ses membres et affiliés. Integrale y veillera en continuant à renforcer ses équipes en nombre et en compétences, en dégageant du temps à consacrer aux discussions nécessaires, en maintenant son niveau de communication et de transparence et, enfin, en prenant les dispositions les plus adaptées aux besoins de ses membres.

Les perspectives futures consistent aussi en la stabilisation de ses résultats, l'efficacité opérationnelle au profit de ses affiliés et de ses membres, et l'identification de partenariats à l'étranger visant à l'internationalisation de ses expertises.

Démarche Solvabilité II

L'accord « Omnibus II » de 2013 a permis de relancer Solvabilité II après une longue période de blocage. Le nouveau cadre prudentiel entrera en application au 1^{er} janvier 2016 à l'issue d'une période de préparation de deux ans, étroitement encadrée par l'EIOPA et la BNB.

La portée pratique de cet accord reste néanmoins encore très imprécise. D'une part, certaines de ses dispositions essentielles (*par exemple, la possibilité pour les assureurs de bénéficier de dispositions transitoires en matière de calcul des provisions techniques*) seront conditionnées à l'accord préalable de la BNB. D'autre part, en dépit de l'adoption en janvier 2015 d'un Règlement délégué précisant les dispositions de la directive cadre, de nombreuses mesures d'exécution doivent encore être adoptées d'ici fin 2015 (*Normes techniques réglementaires et Orientations de l'EIOPA*).

Integrale participe activement aux dernières discussions en cours, au travers de l'AMICE (*Association Européenne des Mutuelles et Coopératives d'Assurance*). Il importe en effet que le futur cadre prudentiel intègre au mieux les spécificités de la Caisse commune, en tenant compte de la nature « long terme » de ses couvertures d'assurance et de ses investissements et lui évite des contraintes non fondées, pesant sur la performance de ses activités et sur l'attractivité de ses produits.

Afin de permettre aux assureurs de se préparer au mieux à ce futur cadre réglementaire, l'EIOPA et la BNB ont publié en 2013 et 2014 des « orientations » (*Guidelines*) dans quatre domaines clés : gouvernance et gestion des risques, ORSA (*Evaluation prospective des risques propres à l'entreprise et de sa solvabilité*), pré-candidature des modèles internes et reporting prudentiel.

Ces développements ont confirmé le bien-fondé de la démarche proactive d'Intégrale, qui, dans les quatre domaines précités, a poursuivi et approfondi ses travaux de mise en conformité aux futures exigences prudentielles, en dépit des incertitudes persistantes à leur propos.

C'est dans ce contexte qu'en 2014 Intégrale a encore renforcé ses équipes et a élaboré un deuxième projet d'ORSA, dont la synthèse a été présentée au Conseil d'administration en février 2015.

Ce projet comprend, notamment, une évaluation de notre profil de risque et sa comparaison avec notre capacité globale de prise de risque, sur la base de notre cartographie des risques mise à jour.

D'autre part, la Direction effective a continué de suivre de près l'évolution probable des exigences de capitaux de solvabilité (SCR) pour 2016 et les années suivantes, en fonction de l'évolution attendue de nos activités.

Ces exigences étant sensiblement plus élevées que les fonds propres disponibles, Intégrale a décidé de renforcer ses moyens d'actions par l'émission, en décembre 2014, d'un emprunt subordonné pour un montant de 100 millions d'euros. Ce premier renforcement a été suivi en février 2015 d'une nouvelle souscription dans notre « Fonds de garantie », pour un montant de 30 millions d'euros.

La Caisse Commune affiche comme ambition d'atteindre un taux de couverture « Fonds Propres éligibles / SCR » de l'ordre de 150 %.

L'objectif est que ce ratio ne tombe jamais en dessous des 100 %, pour éviter les conséquences d'une insuffisance de couverture, fût-elle temporaire, au niveau de la communication et de l'éventuel risque de réputation associé.

Cet objectif paraît d'autant plus réaliste que ce ratio a été calculé sans tenir compte ni des dispositions transitoires concernant le calcul des provisions techniques ni des mécanismes correcteurs prévus par l'accord Omnibus II (*Extrapolation de la courbe des taux d'intérêt sans risque et correction de cette courbe pour volatilité des marchés financiers*).

A la poursuite des réflexions sur les conséquences financières et organisationnelles des exigences des Piliers I et II de Solvabilité II, s'est ajoutée la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de la production des futurs reportings prudentiels (*Pilier III de Solvabilité II*).

A cette fin, Intégrale a lancé un appel d'offres, à l'issue duquel elle a décidé de se faire assister par le consultant KPMG pour la soumission à la BNB des « Quantitative Reporting Templates » (QRTs), dont le format et le contenu définitifs ne seront pas connus avant fin juin 2015.

En dépit de ces incertitudes, ce groupe de travail a dressé en 2014 un premier inventaire des informations requises dans le cadre des mesures préparatoires et susceptibles d'exiger une adaptation de nos systèmes d'informations. En février 2015, KPMG confirmait que son logiciel avait réussi à lire le premier lot de ces données à transmettre aux autorités de contrôle.

Des séances d'information sur le contenu de ce reporting, tant pour ses volets narratifs que quantitatifs, seront organisées au cours des premiers mois de 2015 à l'attention du Conseil d'administration, ce dernier ayant l'obligation de l'analyser et de le « challenger » avant de l'approuver et qu'il ne soit transmis à la BNB.

Le Conseil d'administration et la Direction effective formulent le vœu que ces futurs reportings (comptables, financiers, techniques et prudentiels) contribuent efficacement à renforcer la confiance dont jouit la Caisse commune, celle-ci continuant à œuvrer tant pour une communication claire, pertinente et compréhensible par tous qu'au développement d'une stratégie de long terme reposant sur le triptyque de valeurs « éthique, expertise, excellence ».

Récapitulatif des comptes consolidés

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée Générale :

- Le total du bilan s'élève à € 3.351.398.582.
- Les fonds propres (part du groupe) s'élève à € 402.734.525.
- Les provisions techniques s'élèvent à € 2.499.948.413.

Nous adressons nos remerciements aux entreprises membres et aux affiliés pour leur fidélité à notre Caisse commune.

Nous remercions tout particulièrement les collaborateurs d'Integrale pour leur participation aux résultats et leur capacité à passer une fois de plus le cap d'une année mouvementée. Ensemble, et dans le respect de nos valeurs, nous avons conservé notre tendance de croissance dans notre cœur de métier et maintenu la confiance de nos entreprises membres et affiliées.

Le Conseil d'administration



INTEGRALE CAISSE COMMUNE D'ASSURANCE

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2014**

Le 11 juin 2015

Sint-Stevens-Woluwe, le 11 juin 2015

Aux affiliés
de Integrale Caisse Commune d'Assurance
Liège

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2014**

Nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat que vous nous avez confié. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014. Les comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état des variations des capitaux propres consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Integrale Caisse Commune d'Assurance (« la caisse commune d'assurance ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à EUR 3.351.398.582 et le compte de résultats consolidé se solde par un résultat net de EUR 54.525.614.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes « ISA »). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Réviseur d'Entreprises, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration du Groupe, toutes les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Autre point

La réforme « Solvency II » entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Il est dès lors primordial que la caisse commune d'assurance poursuive les travaux qu'elle a initiés afin de se conformer aux exigences du nouveau régime dans les meilleurs délais.

Le Réviseur d'Entreprises
PwC Réviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par:

Jacques Tison
Réviseur d'Entreprises